



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 11 (1983)

DOI: 10.11588/fr.1983.0.51259

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

ULRICH-CHRISTIAN PALLACH

FONCTIONS DE LA MOBILITÉ ARTISANALE ET OUVRIÈRE –
COMPAGNONS, OUVRIERS ET MANUFACTURIERS
EN FRANCE ET AUX ALLEMAGNES (17^e-19^e SIÈCLES)¹

Première partie:

De la fin du 17^e siècle au début de l'époque révolutionnaire en 1789

I. Le sujet, les questions, les problèmes

L'époque préindustrielle en Europe se distingue par une mobilité horizontale de parties considérables de la population, une mobilité horizontale d'autant plus remarquable que s'y opposent de nombreux obstacles: la rigidité de la constitution corporative de l'économie, les barrières sociales et juridiques, les difficultés techniques du déplacement, et le soupçon des autorités envers toute population flottante. Tout de même, de multiples formes de mobilité géographique font partie intégrante de la société et de l'économie de l'Ancien Régime.

Dans cet article, nous nous proposons de suivre de plus près, à partir des dernières décades du 17^e siècle jusqu'à la Révolution européenne de 1848/49, les pérégrinations d'ouvriers, de manufacturiers et, au premier plan, d'artisans et de compagnons. Notre analyse portera sur les questions suivantes: 1) Quel est le cadre administratif (en allemand, *gute Polizey*) dans lequel s'inscrit leur mobilité^{1a}? 2) Quels en sont les

1 Il existe une vaste littérature qui a pour sujet le vieil artisanat. Nous n'entendons pas en donner une bibliographie exhaustive dans les notes qui suivent. Celles-ci n'indiqueront que les sources des citations et quelques ouvrages compétents. – Je tiens à remercier Professor Dr. Klaus J. BADE de l'université d'Osnabrück. Son article »Altes Handwerk, Wanderzwang und Gute Polizey: Gesellenwanderung zwischen Zunftökonomie und Gewerbereform«, in: VSWG 69 (1982) pp. 1–37, m'a été très précieux. J'ai aussi à remercier mon collègue Michael Beer avec qui j'ai pu discuter des questions de la mobilité artisanale. A présent, il est en train d'achever sa thèse de doctorat au sujet de »Gesellenwandern und Meisterwerden am Ende des 18. Jhs. Der Fall Oettingen-Spielberg und Oettingen-Wallerstein«. – Mes remerciements vont aussi à l'adresse des éditeurs Hachette, Paris, et G. Westermann, Braunschweig, qui m'ont volontiers accordé la permission de reproduire des cartes et illustrations. – Enfin, je remercie Professor Dr. Jürgen Voss et ses collègues qui m'ont aidé dans la rédaction de mon manuscrit.

1a Il n'existe pas toujours un équivalent exact pour les divers termes particuliers aux langues française et allemande. Quelquefois, la chose elle-même existe dans une des deux cultures seulement, p. e., le *Tour de France*. Lorsque nous traduisons par *tour* la *Wanderschaft* et les *Wanderungen* des compagnons allemands, nous n'entendons pas les mettre sur le même plan que le tour français. – Dans le texte, nous avons évité pour la plupart d'employer des termes trop spécialisés de la langue compagnonnique. Un petit glossaire français se trouve chez E. COORNAERT, *Les compagnonnages en France du Moyen Age à nos jours*, 3e éd. Paris 1966, pp. 435–439.

causes, les fonctions et les effets principaux, tant vus du dehors que de l'intérieur de ce monde mobile? 3) Quelle est, en particulier, la relation entre la mobilité horizontale et la mobilité verticale?

Il y a quatre groupes de sources importants qui nous renseignent sur les migrations ouvrières et artisanales des temps modernes. D'une part, nous disposons de quantité de textes législatifs, soit en France, soit dans les territoires appartenant successivement au Saint-Empire, à la Confédération Rhénane et à la Confédération Germanique. Partant de ces textes, on arrive à déchiffrer et l'attitude des autorités et, par voie indirecte, une réalité partielle des migrations. D'autre part, de nombreux écrivains, étrangers pour la plupart au milieu ouvrier ou artisanal, ont mené une discussion publique sur l'utilité du tour des compagnons, une discussion souvent critique à l'égard des corporations en tant que telles. Enfin, il y a aussi les gens eux-mêmes qui parlent. L'historien les a considérés longtemps comme muets à l'égard de sa curiosité. Des publications récentes, pourtant, font penser que ce jugement devra être révisé². Ce qu'ont en commun les deux premiers groupes de documents, c'est qu'ils représentent leur sujet de l'extérieur et sous un angle de vue qui lui est bien étranger. Souvent ils méconnaissent tout un monde, p. e. celui du compagnonnage, qui se garde soigneusement d'être exploré. Ainsi ils ne sont qu'un reflet indirect de la réalité qu'ils décrivent et sur laquelle ils prétendent influencer. Du 17^e au 19^e siècle, l'univers des artisans et des ouvriers ne s'est guère conformé à l'image des autorités, éclairées et hostiles à la fois, ou à celle que s'en était formé le public non-ouvrier et non-compagnonnique³. Il y a enfin les sources statistiques. Nous verrons qu'elles sont, dans des cas isolés, assez expressives. Toutefois, il faut encore plus de recherches systématisées avant qu'on puisse écrire l'histoire complète des mouvements migratoires. Ici, nous nous contentons d'une première vue d'ensemble, prenant comme point de départ un fonds de données toujours limité: lieux d'une attraction particulière, réseaux de mobilité identifiables, milieux ou personnages mieux connus.

Le phénomène de la mobilité géographique d'une partie considérable de la population est très ancien. Nous ne prétendons pas remonter à son origine. De même, les corporations d'arts et métiers et les compagnonnages avec leurs coutumes et leurs rites particuliers sont d'une ancienneté lointaine, que les artisans eux-mêmes ont daté des temps bibliques⁴. Pourtant, leur monde n'est pas aussi immobile que le souhaite et

2 R. WISSELL, *Des alten Handwerks Recht und Gewohnheit*, 2e éd. augm. et rev., éd. par E. SCHRAEP-
LER, 3 vols. Berlin 1971 – 1981; A. LOTTIN, *Chavatte, ouvrier lillois. Un contemporain de Louis XIV*,
Paris 1979; M. STÜRMER (éd.), *Herbst des Alten Handwerks. Zur Sozialgeschichte des 18. Jhs.*,
München 1979; D. ROCHE (éd.), *Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménétra, compagnon-vitrier au 18^e
siècle*, Paris 1982.

3 Parfois on rencontre une négligence qui surprend; voici la définition du «Compagnonnage» par un grand
dictionnaire du 18^e siècle: ... *c'est le tems qu'il faut travailler chez les maîtres avant que d'aspirer à la
maîtrise. Ce tems varie selon les différens corps de métiers; il y en a même où l'on n'exige point de
compagnonnage: alors on peut se présenter au chef-d'œuvre immédiatement après l'apprentissage.*
Encyclopédie, t. 3, Paris 1753. On s'étonne du peu d'attention qu'a consacrée l'auteur de cet article.
Est-ce l'ignorance feinte ou réelle; n'a-t-il, peut-être, pas voulu pénétrer dans ce monde secret?

4 COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) pp. 21–34; id., *Les corporations en France avant 1789*, 2e éd.
rev. et augm., Paris 1968; WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2); R. SPRANDEL, *Die wirtschaftlichen
Beziehungen zwischen Paris und dem deutschen Sprachraum im Mittelalter*, in: VSWG 49 (1962)
pp. 289–319; W. REININGHAUS, *Die Migration der Handwerksgelesen in der Zeit der Entstehung ihrer*

que se l'imagine grand nombre d'artisans. A la fin du 17^e siècle, il a déjà commencé à changer et à être changé de manière incisive. Ce processus s'accéléra au cours du 18^e siècle – et encore plus au 19^e – jusqu'à la transformation et la destruction de grandes parties du monde artisanal, tandis qu'un monde ouvrier proprement dit commence à émerger. En même temps, les conditions et les fonctions spécifiques de la mobilité horizontale subissent une métamorphose structurelle.

Nous n'entendons pas dire, par les principales périodes que nous avons choisies, que la chronologie des événements politiques ou des développements sociaux domine complètement celle de la lente évolution des milieux artisanaux. Ceux-ci ne réagissent que lentement et comme malgré eux aux impulsions venant du dehors, tandis que le rythme des activités politiques et des changements sociaux et économiques est, en général, plus rapide, mettant en retard certaines couches de la société, entre autres le secteur artisanal. C'est-à-dire que les ruptures qui cadencent notre chronologie se traduisent avec délai et imparfaitement au niveau des corporations, des compagnonnages, des gens non-sédentaires dépourvus d'organisations...

L'espace dans lequel se déroule cette mobilité dépasse les territoires de la France et des Allemagnes. L'aire des pérégrinations artisanales comprend toute l'Europe, y inclus la Russie et la Turquie⁵. Toutefois, la France et les Allemagnes constituent une unité nettement séparée d'autres régions européennes. L'échange d'hommes et de connaissances y a toujours été plus intense qu'ailleurs. Pour les compagnons itinérants ou les ouvriers des jeunes manufactures, le Rhin ne pose pas de frontière. Strasbourg et l'Alsace, p. e., forment une zone d'interpénétration culturelle et économique qui n'a jamais cessé d'attirer et Français et Allemands⁶. On considère comme évident que toute l'Europe occidentale et centrale forme un vaste marché du travail à l'intérieur duquel on se déplace sans trop tenir compte des nationalités et des confessions. Pourtant, cela ne signifie pas que la mobilité tant légale qu'illicite ait eu un caractère homogène à travers tout cet espace. S'il y a, à cet égard, des ressemblances fondamentales, il y a aussi des différences d'un pays à l'autre⁷. Et avant tout, les conditions économiques, sociales et juridiques qui influent sur la mobilité sont – dans chaque cas – trop diversifiées pour qu'on puisse en dresser un tableau uniforme.

Gilden (14./15. Jh), in: VSWG 68 (1981) pp. 1-21; id., Gesellenvereinigungen als Problem der Kontinuität in der deutschen Sozialgeschichte, in: Z. FÜLEP et al. (éds.), II. Symposium International de l'histoire de l'artisanat, 2 vols., Veszprém 1983, t. 1, pp. 265-272.

5 WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 1, pp. 338-350, 449-457; cf. aussi les articles de O. DOMONKOS, de F. LERNER et de G. OTRUBA, in: E. SOMKUTI et al. (éds.), I. Symposium International de l'histoire de l'artisanat, Veszprém 1979, pp. 12-49.

6 F.-J. FUCHS, L'immigration artisanale à Strasbourg de 1544 à 1565, in: *Artisans et ouvriers d'Alsace*, Strasbourg 1965, pp. 185-198; cf. aussi infra, pp. 377 et 400.

7 Les contacts entre les compagnonnages français, allemands et néerlandais ne sont que très fragiles avant le 19^e siècle, cf. COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) pp. 141-146. Les différences persistent à travers le 19^e siècle.

II. Fonctions de mobilité – De la fin du 17^e siècle à la Révolution de 1789

1. *Types de mobilité horizontale*

La mobilité géographique des artisans et des ouvriers est un cas spécial de la mobilité générale de la population européenne – une mobilité qui est, pour les milieux non-paysans, la règle plutôt que l'exception. Les motifs en sont des plus diversifiés: persécution religieuse, famines, surpopulation, manque de travail, pour ne citer que quelques facteurs push. Facteurs push et facteurs pull varient selon les régions, les conjonctures et les développements de longue durée. Jean-Pierre Poussou a proposé une classification des mouvements migratoires que nous reprenons ici: 1. les migrations ordinaires ou coutumières, 2. les migrations coloniales, 3. les migrations à caractère extraordinaire, et 4. les phénomènes migratoires sans installation. Selon lui, les pérégrinations auxquelles nous avons affaire ici s'inscrivent dans la première catégorie sous le titre de »migrations temporaires, saisonnières« ou de »l'appel des centres urbains ou industriels«⁸. Une classification comme celle-ci tend, naturellement, à simplifier ce qui est complexe. Ni la mobilité artisanale ni la mobilité ouvrière ne sont identiques – même si toutes les deux obéissent, en quelque manière, aux lois du marché du travail et aux exigences de l'économie. Il faut les envisager sous tous leurs différents aspects, et il faut faire attention aux fréquents passages d'un type de mobilité à un autre.

La mobilité de la plupart des compagnons allemands, p. e., se distingue des autres types par une combinaison de plusieurs éléments propre à elle: elle a, dans le sens matériel tant qu'idéal, un but fixé au préalable, qu'elle a de bonnes chances d'atteindre: l'accès à la maîtrise dans une corporation (cf. infra, II.4); en outre, son implantation et dans l'espace et dans le temps obéit normalement à certaines règles: des règlements émanant d'une autorité quelconque (état, corporation, compagnonnage), sous une forme écrite ou non écrite, y pourvoient. En plus, elle n'est pas l'expression d'une »économie d'expédients«⁹, mais s'intègre dans la société contemporaine par l'intermédiaire de l'infrastructure compagnonnique – même si celle-ci n'est que tolérée par les autorités. L'instabilité typique des phénomènes de mobilité n'est, dans le cas des compagnons, qu'un stage passager¹⁰. Même si les compagnons forment un »état sans domicile«¹¹, il leur reste néanmoins l'espoir d'en sortir et une organisation pour y parvenir. En France, on ne connaît pas le *Wanderzwang*, le tour obligatoire (cf. infra, p. 384). Tout de même, la mobilité d'une part des compagnons français appartient à la même catégorie que celle de leurs collègues allemands, s'inscrivant dans un cadre semblable de fonctions, de coutumes, d'organisation...

Ce n'est pas tout à fait la même chose dans le cas des ouvriers. Par le fait que le déroulement de leurs migrations ne leur est pas prescrit, ils manquent par là-même du

8 Les mouvements migratoires en France et à partir de la France de la fin du XV^e siècle au début du XIX^e siècle: approches pour une synthèse, in: *Annales de démographie historique* 1970, pp. 11–78, p. 22; cf. aussi R. MOLLS, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle*, 3 vols. Louvain 1954–1956, t. 2, pp. 340–345.

9 O. H. HUFTON, *The poor of eighteenth-century France, 1750–1789*, Oxford 1974, pp. 69–106.

10 POUSSOU, *Mouvements migratoires*, (cf. n. 8) p. 24.

11 STÜRMER, *Herbst*, (cf. n. 2) p. 153.

support corporatif dont jouissent les milieux artisanaux¹². Aussi, manufacturiers et ouvriers se déplacent, pour la plupart, sans la permission ou même au mépris d'interdictions données de la part de leurs employeurs et de l'état. Comparée à la mobilité des compagnons, leur mobilité est moins déterminée soit dans son but, soit dans sa durée. Dans l'hierarchie sociale de l'Ancien Régime, elle a tendance à se confondre avec les fluctuations de la population pauvre – reflet d'un mépris croissant des milieux non-sédentaires et de leur situation économique¹³.

2. Structures dans l'espace

Tout d'abord, l'artisanat est principalement un facteur de l'économie et de la société urbaines. C'est ainsi que le réseau des mouvements migratoires est ancré dans les villes. Quant à l'immigration, chaque ville est entourée de plusieurs zones qui contribuent différemment à sa population passagère ou permanente. En général, toute immigration de longue distance dans une ville quelconque provient du milieu urbain, et non de la campagne. Les compagnons, eux-aussi, n'arrivent presque pas des environs ruraux, mais d'autres centres urbains plus ou moins éloignés.

Il est à noter, pourtant, que l'artisanat villageois, peu connu d'ailleurs, n'est pas à sous-estimer. Quelques métiers indispensables aux habitants de village – entre autres tailleurs, raccommodeurs de chaussures, charrons, maréchaux ferrants – recevaient aisément la permission de s'y établir. La littérature contemporaine retentissait des plaintes de leur trop grand nombre nuisible à l'artisanat urbain. En outre il y a beaucoup de petites villes à caractère sémi-rural, les *Ackerbürgerstädte*, dans lesquelles les artisans se procurent un revenu accessoire de l'agriculture – ou plutôt vice versa¹⁴.

La force d'attraction d'une ville dépend de plusieurs facteurs qui déterminent l'aire des pérégrinations qui y aboutissent temporairement ou pour toujours: l'importance économique, c'est-à-dire l'étendue du marché artisanal urbain, l'attitude des corporations et du magistrat envers l'installation de nouveaux maîtres, et la situation conjoncturelle, toutes les trois interdépendantes et changeant avec le temps¹⁵. Examinons à cet égard quelques villes allemandes et françaises: la ville de Hildesheim, p. e., n'attire presque pas de compagnons de l'étranger. Economie et société témoignent d'une stagnation profonde. La ville ne se distingue par aucun trait caractéristique: les

12 Il y a, pourtant, des exceptions à la règle, cf. infra, pp. 401-402.

13 Cependant, il y a aussi une «émigration du mieux-être», cf. POUSSOU, *Mouvements migratoires*, (cf. n. 8) pp. 69 et sqq.

14 L. KRUG, *Betrachtungen über den Nationalreichtum des preußischen Staates und über den Wohlstand seiner Bewohner*, 2 parts. Berlin 1805, part. 1, p. 387; K. H. KAUFHOLD, *Umfang und Gliederung des deutschen Handwerks um 1800*, in: W. ABEL (éd.), *Handwerksgeschichte in neuer Sicht*, Göttingen 1978, pp. 27-63, en particulier pp. 38-40, 50-56; id., *Das Handwerk der Stadt Hildesheim im 18. Jh.*, Göttingen 1968, pp. 261 et sqq.

15 Dans ce respect, tout recensement ponctuel d'une ville quelconque doit être trompeur, parce qu'il y a toujours, même dans les villes de peu d'importance économique, des compagnons de régions éloignées qui ne font que passer; cf. KAUFHOLD, *Hildesheim*, (cf. n. 14) pp. 87 et sqq., et BADE, *Gesellenwanderung*, (cf. n. 1) p. 15. – On prendrait en considération encore d'autres facteurs moins connus en dehors de la ville elle-même, p. e. des particularités d'ordre démographique. Dans la ville de Münster, p. e., il y avait, en 1685, 1158 femmes mariables pour 354 candidats mâles; H. HEIDEMANN, *Bevölkerungszahl und berufliche Gliederung Münsters i. W. am Ende des 17. Jhs.*, Münster i. W. 1917, p. 23.

métiers, trop nombreux d'ailleurs, sont organisés en corporations, les ateliers en général de peu d'intérêt; il n'y a presque pas de manufactures, et les liens avec le monde extérieur sont faibles. La population artisanale est repliée sur elle-même: on se plaint d'un manque de nouveaux compagnons; chez les relieurs de livres, les vanniers, les charrons, les fondeurs d'étain, presque tous les maîtres ont appris leur métier dans la ville; dans d'autres métiers – les tonneliers p. e. –, 25 mois s'écoulent, pour prendre la moyenne du 18^e siècle, avant qu'il y ait une vacance. C'est-à-dire qu'aux yeux des compagnons qui cherchent ou un emploi temporaire ou une charge de maître, l'attraction de Hildesheim est tout au plus limitée¹⁶. La ville de Brême, avec ses 5350 maisons et 40 000 habitants¹⁷ et avec ses relations commerciales à l'échelle internationale, est évidemment plus attirante. Dans de nombreux métiers, la plupart des compagnons sont, pendant les années 1790, des étrangers, tandis que d'autres professions ne connaissent ni un tour obligatoire ni un afflux de compagnons du dehors¹⁸. A Mayence, ville d'une résidence électorale et archiépiscopale, certains métiers attirent des compagnons de toutes les régions du Saint-Empire – notamment des territoires catholiques. Chez les menuisiers-ébénistes, p. e., les nouveaux maîtres se recrutent, au milieu du 18^e siècle, presque exclusivement parmi les compagnons étrangers à la ville et à ses environs¹⁹.

D'autres villes encore plus grandes, mieux intégrées dans les circuits de l'argent et des marchandises et réputées pour leur savoir-faire en techniques artisanales ont aussi un territoire plus ample d'où elles attirent des compagnons. A Francfort-sur-Main, un recensement de 1762 nous permet de connaître les origines de la vaste majorité des compagnons: 85 % en provenaient de l'étranger, 68 % de régions plus éloignées, entre elles la France, le Danemark, l'Angleterre et la Hongrie. Dans toutes les professions on trouvait des étrangers, tandis qu'il y avait des métiers qui n'étaient exercés par aucun autochtone²⁰. Une analyse des compagnons-relieurs de 1712 à 1800 donne de pareils résultats! A travers cette période, 5033 compagnons sont arrivés à Francfort, dont 43,4 % d'une distance pouvant aller jusqu'à 50 km, 26,6 % jusqu'à 100 km, 12,3 % jusqu'à 150 km, 8,3 % jusqu'à 200 km, 5,6 % jusqu'à 300 km, et 3,8 % d'une plus grande distance, comprenant presque tous les pays européens²¹. Une ville telle que l'est Paris au 18^e siècle, exerce sa force d'attraction au-delà de toutes les

16 KAUFHOLD, Hildesheim, (cf. n. 14) passim.

17 J. D. A. HÖCK, Statistische Übersicht der deutschen Staaten, in Ansehung ihrer Grösse, Bevölkerung, Producte, Industrie und Finanzverfassung, Basel (1800), III.5.

18 K. SCHWARZ, Die Lage der Handwerksgesellen in Bremen während des 18. Jhs., Bremen 1975, pp. 44 et sqq.

19 M. STÜRMER, Handwerk und höfische Kultur, München 1982, ch. IX; F. ARENS (éd.), Meisterrisse und Möbel der Mainzer Schreiner, Mainz 1955.

20 F. LERNER, Eine Statistik der Handwerksgesellen zu Frankfurt a. M. vom Jahre 1762, in: VSWG 22/1929–30, pp. 174–193.

21 H. LENHARDT, 150 Jahre Gesellenwandern nach Frankfurt a. M. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte des deutschen Handwerks nach den Fremdenbüchern des Frankfurter Buchbinderhandwerks von 1712–1869, Frankfurt a. M. 1938. – Tout de même, la répartition géographique n'est pas un indicateur infaillible de l'importance économique d'une ville. Dans la ville impériale de Weissenburg, le pourcentage de population passagère provenant des zones de distance de plus de 200 km est encore plus grand qu'à Francfort-sur-le-Main. Cf. F. BLENDINGER, Bevölkerungsgeschichte einer deutschen Reichsstadt im Zeitalter der Glaubenskämpfe: Die Bevölkerungsbewegung in der ehemaligen Reichsstadt Weissenburg am Nordgau von rund 1580 bis 1720, Leipzig 1940, pp. 74–89.

frontières nationales. Quant aux migrations artisanales, toute l'Europe fait partie de sa grande banlieue. Ne citons que l'exemple de la corporation des maîtres menuisiers-ébénistes: à travers tout le 18^e siècle, il y a un constant afflux d'Allemands qui ne représentent que cette partie qui a réussi à devenir maîtres, en même temps que certains faubourgs regorgent d'ouvriers et compagnons d'origine allemande qui s'y sont installés à temps déterminé ou pour toujours²².

Dans les autres villes à commerce et à artisanat importants pour lesquelles nous connaissons – par des listes de grève, p. e. – la patrie des compagnons de quelques métiers, la situation est à peu près identique. Ce sont surtout la réputation d'un centre urbain et l'étendue de son marché artisanal qui déterminent son aire²³.

D'ailleurs, il n'y a pas de ville typique. Même les »home towns«²⁴ sont richement différenciées les unes des autres. Quelques types de ville offrent un attrait spécial aux compagnons qui ne relève pas toujours de l'économique. Les villes impériales au Saint-Empire furent considérées comme des asiles ouverts aux compagnons récalcitrants qui ne savaient pas s'accommoder aux rigueurs des territoires mieux policés²⁵. Mais celles-ci représentaient, pour la plupart, une société repliée sur elle-même et une économie stagnante – comme à Hildesheim – et ne permettaient pas au nouveau venu de s'y établir facilement. Les villes de résidence, si elles furent mieux policées²⁶, avaient cet avantage d'offrir aux artisans plus de chances d'emploi et, dans quelques cas, un accès moins pénible à la maîtrise²⁷. Les villes nouvellement fondées ou largement reconstruites après la Guerre de Trente Ans, dans la perspective d'une colonisation intérieure, offraient, elles-aussi, aux compagnons la facilité de s'établir²⁸.

La disparité des conditions économiques à travers le Saint-Empire et la France fait émerger des zones de concentration de migrations et de multiples voies d'échange de la main-d'œuvre. D'anciennes spécialisations et d'anciennes déficiences persistent longtemps. Les migrations saisonnières en France révèlent une spécialisation au niveau villageois²⁹, qui se retrouve de même en Allemagne. A Weissenburg, p. e., ce sont des

22 D. LEDOUX-LEBARD, *Les ébénistes parisiens du XIX^e siècle (1795–1870)*, Paris 1965; F. comte de SALVERTE, *Les ébénistes du XVIII^e siècle*, 6^e éd. Paris 1975; R. MONNIER, *Les classes laborieuses du Faubourg Saint-Antoine sous la Révolution et l'Empire*, Thèse 3^e cycle, 2 vols. Paris 1978; STÜRMER, *Handwerk*, (cf. n. 19) ch. VII.

23 Cf. WISSELL, *Altes Handwerk* (cf. n. 5).

24 M. WALKER, *German home towns. Community, state and general estate 1648–1871*, Ithaca 1971.

25 J. G. SIEBER, *Abhandlung von den Schwierigkeiten in den Reichsstädten das Reichsgesetz v. 16. Aug. 1731 wegen der Misbräuche bey den Zünften zu vollziehen*, Goslar et Leipzig; STÜRMER, *Herbst*, (cf. n. 2) pp. 31–33; cf. aussi le mémoire du gouvernement saxon de 1724, reproduit in: M. MEYER, *Geschichte der Preußischen Handwerkerpolitik*, 2 vols. Minden 1884–1888, t. 2, pp. 159–161.

26 A lire, cependant, les plaintes de Franz Ludwig, prince-évêque de Bamberg et Wurtzbourg, que sa police ne fut pas à même de le protéger des molestations par une bande de musiciens vagrants, E. SCHUBERT, *Arme Leute, Bettler und Gauner im Franken des 18. Jhs.*, Neustadt a. d. Aisch 1983, p. 329.

27 L'exemple de Mayence, où l'électeur-archevêque intervient en faveur des nouveaux citoyens: cf. H. SCHROHE, *Die Stadt Mainz unter kurfürstlicher Verwaltung (1462–1792)*, Mainz 1920, pp. 132 n. 4, 133; pour les artisans de cour: STÜRMER, *Herbst*, (cf. n. 2) pp. 225–239, et docs. 33, 36; id., *Handwerk*, (cf. n. 19) ch. X.

28 MEYER, *Geschichte*, (cf. n. 25) t. 1, pp. 69 et sqq., 135–136; E. KAEBER (éd.), *Die Bürgerbücher und die Bürgerprotokollbücher Berlins von 1701–1750*, Berlin 1934, pp. 81^x–83^x; STÜRMER, *Handwerk*, (cf. n. 19) ch. XI.

29 POUSSOU, *Mouvements migratoires*, (cf. n. 8) p. 63–64; HUFTON, *The poor*, (cf. n. 9) pp. 69–106;

Grisons qui arrivent chaque été pour y travailler comme maçons³⁰. Dans la Saxe on est dépendant de l'afflux de main-d'œuvre du reste de l'Empire, et en Autriche, les corporations affirment qu'elles ont absolument besoin, pour les travaux plus raffinés, des ouvriers prussiens³¹. C'est dans ces cas-là, que les autorités acceptent le plus volontiers la nécessité des migrations interterritoriales, même si quelques-unes d'entre elles avancent toujours des arguments pour une politique de huis clos³².

Y a-t-il un type modèle des mouvements migratoires? Peut-on déceler des routes favorisées dans le réseau complexe des pérégrinations compagnonniques? A cet égard, la France et le Saint-Empire diffèrent de beaucoup. L'organisation du Tour de France avec ses limites particulières constitue un monde à part qui n'est que faiblement lié à Paris, au Nord-Est de la France déjà plus industrialisé et à l'étranger. Sur le tour, il est un certain nombre de villes lui appartenant par tradition³³. Nonobstant les rivalités souvent sanglantes entre les différentes sectes compagnonniques, ceux des compagnons français qui se décident en faveur d'une pérégrination temporaire, circulent selon un rythme prédéterminé et dans un cadre géographique bien défini d'avance³⁴. L'exemple du compagnon-vitrier Jacques-Louis Ménétra l'illustre assez bien.

En 1757, il part de Paris pour ne rentrer qu'en 1763. Son voyage aventureux le conduit par Versailles, Orléans, Vendôme, Tours, Luynes, Angers, Niort, Poitiers, St. Malo, Niort, Nantes, La Rochelle, Rochefort, Brest, Bordeaux, Agen, Auch, Toulouse, Bayonne, Bordeaux de nouveau, Narbonne, Montpellier, Nîmes, Marseille, St. Beaume, lieu de pèlerinage des compagnons du Tour, Beaucaire, Aix, Arles, Valence, Lyon, Mâcon, Dijon, Auxerre et Montereau. Cet itinéraire, interrompu par plusieurs détours et des exploits militaires, correspond très bien à d'autres – du 19^e siècle – que nous connaissons³⁵. Ménétra a vu presque toutes les villes importantes du Tour de France. En revanche, son second voyage est plutôt une chose de fantaisie, le conduisant par Orléans et à travers le Massif Central à Lyon, Nîmes, St. Hippolyte-du-Fort, Lyon de nouveau, Mâcon, Genève, Mâcon de nouveau, Chalon-sur-Saône, Dijon, Chalon de nouveau, Romorantin et Paris enfin (1763–64)³⁶.

Pour le Saint-Empire où l'on ne connaît rien de comparable au Tour des compagnons français, il est plus difficile d'établir un type «normal» de la mobilité dans le sens spatial. Il existe bien sûr quelques routes favorisées, mais la plupart des routes et des régions sont bloquées, défendues ou d'un accès difficile. Ainsi, les tanneurs de la

J. KAPLOW, Sur la population flottante de Paris à la fin de l'Ancien Régime, in: *Annales historiques de la Révolution française* 39 (1967) pp. 1–14, pp. 2–3.

30 BLENDINGER, *Weissenburg*, (cf. n. 21) pp. 10, 85.

31 MEYER, *Geschichte*, (cf. n. 25) t. 2, pp. 217–220.

32 *Ibid.* t. 1, pp. 100 et sqq.; cf. aussi *infra* II.5, pp. 387, 390 et sqq.

33 Les villes principales des compagnons du Devoir: Dijon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes et Paris, d'après COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) p. 192, cf. aussi *ibid.*, pp. 141–146; les villes les plus importantes du Tour de France: Paris, Nevers, Lyon, Nîmes, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Tours, Blois, Orléans, Angers, d'après E. LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, 2e éd. ent. ref., 2 vols. Paris 1900–1901, t. 2, p. 816 n. 1.

34 L'histoire pittoresque des compagnonnages français fait souvent oublier que les compagnons non-organisés avaient aussi l'habitude de faire leur tour.

35 P. BARRET, J.-N. GURGAND, *Ils voyageaient la France. Vie et traditions des Compagnons du tour de France au XIX^e siècle*, (Paris) 1980, pp. 43–47.

36 ROCHE, *Ménétra*, (cf. n. 2) pp. 55, 97, 127.

Franconie, de la Souabe, de la Suisse, de la Rhénanie, de la Hesse, de la Prusse, de Brême, de Hambourg et de Lübeck tenaient pour malhonnêtes les tanneurs des pays autrichiens, de la Bavière et de la Styrie – ce qui les empêchait d'entrer pendant leurs pérégrinations dans les territoires d'autrui. De la même manière, les tonneliers franconiens et les tonneliers autrichiens se traitaient de mal dégrossis, *ungeschliffen*, s'interdisant réciproquement l'échange de compagnons itinérants³⁷. Aux environs des grandes villes on peut reconstituer un réseau routier que les compagnons ont utilisé selon toute vraisemblance. Dans le cas de Francfort-sur-Main il est possible de discerner quatre routes principales³⁸, mais ce n'est qu'une construction théorique fondée sur des déclarations de compagnons sortant de la ville. Dans la réalité, des détours – quelles qu'en soient les raisons – doivent avoir été caractéristiques pour l'itinéraire de grand nombre de compagnons³⁹. De cette manière, on arrive à juxtaposer quelques routes »classiques« préconisées et dans certains cas identifiables⁴⁰ et une multitude de mouvements plus erratiques – et peut-être à dimensions plus modestes – qui ne se conforment à aucun schématisme.

Il en est de même pour les dimensions spatiales. D'une part, il y a des exemples d'une migration qui doit avoir dépassé de loin les expériences moyennes des artisans – et qui sont, dans leur isolement, d'une valeur limitée pour le chercheur: tel compagnon-tisseur de soie berlinois échoue à Bordeaux⁴¹, tel compagnon-cordonnier fait, de 1641 à 1646, des voyages à travers les pays baltes, Stockholm, Londres et Paris⁴², et des compagnons autrichiens travaillent à Stockholm d'où ils se déplacent de bon cœur pour assister à Réval à une cérémonie compagnonnique⁴³.

D'autre part nous savons bien que quantité de compagnons ont préféré ne pas ou ne presque pas bouger de leur ville natale si cela se pouvait. Les témoignages en abondent: premièrement, les autorités se voyaient contraintes de réitérer les menaces contre les compagnons qui n'achevaient pas les années de migration prévues. En 1801, le gouvernement électoral bavarois déclara:

Wir haben mit Mißfallen wahrgenommen, daß das so nützliche Wandern der Handwerksgelesen seit längerer Zeit entweder ganz unterlassen, oder meistens nur auf kleine, in der Nachbarschaft liegende Städte und Märkte eingeschränkt werde; ...

Une autre ordonnance de la même année commençait par les mêmes paroles, et elle rappelait des règlements antérieurs, de 1777 et de 1787, qui avaient évidemment été méprisés⁴⁴. Deuxièmement, les édits en faveur des compagnons qui avaient beaucoup voyagé impliquent l'existence d'un grand nombre de compagnons à peu près

37 BADE, *Gesellenwanderung*, (cf. 1) p. 15.

38 LENHARDT, *Frankfurt*, (cf. n. 21) pp. 18-22.

39 BADE, *Gesellenwanderung*, (cf. 1) pp. 14-15.

40 *Ibid.*, p. 17 et n. 37, 38.

41 Archives historiques du département de la Gironde, t. LII, Paris et Bordeaux 1918, doc. 94, pp. 143-144.

42 W. FISCHER (éd.), *Quellen zur Geschichte des deutschen Handwerks. Selbstzeugnisse seit der Reformationszeit*, Göttingen et al. 1957, pp. 62-67.

43 WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 1, pp. 334-335; il va de soi que les villes allemandes étaient à leur tour le but des migrations d'étrangers, cf. *ibid.*, t. 1, pp. 453-454.

44 Staatsarchiv Neuburg a. d. Donau, Bestand Regierung 4137; je tiens à remercier son directeur, Dr. R. H. Seitz, de m'avoir cédé des photocopies; un autre règlement bavarois de 1799 au même sujet est mentionné par WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 1, p. 311.

immobiles. L'ordonnance susmentionnée promet aux premiers de préférer ceux *welche in großen Städten, oder jenen Gegenden gewandert haben, wo das Handwerk, zu dem sie sich bekennen, auf einen höhern Grad der Vollkommenheit getrieben wird; ...*

Cette ordonnance avait été, selon toute vraisemblance, modelée sur la *Wanderordnung* d'Oettingen de 1785 (cf. infra, pp. 387) à laquelle elle ressemble jusqu'aux moindres détails. Les règlements des cordonniers de Baden de 1763 firent des promesses semblables à ceux qui avaient travaillé dans des villes comme Vienne, Berlin, Strasbourg...⁴⁵. Troisièmement, il y a la dispense prévue par de nombreux règlements. Ainsi, les compagnons-relieurs de Cologne pouvaient s'acquitter du tour obligatoire, moyennant 8 thalers pour chaque six mois. En Prusse on assiste à une politique de corporations semblable qui date au moins du 17^e siècle et qui fut reprise plus tard par l'État dans les soi-disant privilèges généraux des années 1730 et confirmée encore une fois en 1794 par le § 329 de l'« Allgemeines Landrecht »⁴⁶. Quatrièmement, il faut signaler les plaintes dans la littérature économique, plaintes souvent reprises dans les préambules aux lois des princes éclairés, comme le témoigne l'ordonnance susmentionnée d'Oettingen⁴⁷. Celles-ci peignirent en noir les effets funestes d'une connaissance trop limitée du monde et, du savoir-faire technique des autres régions ... A ajouter qu'il y avait aussi de nombreux métiers qui ne connaissaient pas le *Wanderzwang* (cf. supra, p. 370) ou auxquels l'émigration passagère de leurs compagnons était expressément défendue ou du moins limitée aux confins d'un territoire. Tel fut le cas de plusieurs métiers nurembergeois et des tailleurs de grenat fribourgeois – en raison de leurs secrets techniques –, tel fut aussi le cas des métiers prussiens à partir de 1738⁴⁸.

A travers la France et l'Empire nous découvrons, en dehors des forces d'attraction, des forces de répulsion qui influent sur la structure géographique des mouvements migratoires. Dans la vie du compagnon, la phase de mobilité horizontale a deux fonctions relatives à son installation future: elle est un stage préparatoire avant qu'il ne s'établisse dans sa ville d'origine, et d'autre part une occasion pour chercher une place pour s'installer, soit tout-de-suite, soit plus tard. Dans ce respect, toutes les villes et tous les territoires de l'Empire ne sont pas également propices au compagnon. D'une part, il y a les différences des confessions. Pour celui qui se propose pendant sa pérégrination de parvenir à la maîtrise, l'appartenance à la « fausse » confession constitue un obstacle de premier ordre. A Berlin, sous le règne de Frédéric-

45 R. STADELMANN, W. FISCHER, *Die Bildungswelt des deutschen Handwerkers um 1800*, Berlin 1955, p. 211.

46 BADE, *Gesellenwanderung*, (cf. n. 1) pp. 20–21; *Corpus Constitutionum Marchicarum, Fünffter Theil*, Berlin 1740, II. Abth., cols. 30–618, cf. aussi infra p. 389; *Allgemeines Landrecht für die Preussischen Staaten, Dritter Theil*, 2e éd. Berlin 1794; MEYER, *Geschichte*, (cf. n. 25) t. 1, pp. 94, 129, cf. aussi infra p. 405.

47 Cf. d'une façon plus détaillée infra p. 387; B. A. KRÄMER, *Ueber das Wandern der Handwerksgelesen, oder: »Wie können die Vortheile, welche durch das Wandern der Handwerksgelesen möglich sind, befördert und die dabei vorkommenden Nachtheile verhindert werden?«*, Erfurt 1798, pp. 28–29; K. H. RAU, *Ueber das Zunftwesen und die Folgen seiner Aufhebung*, 2e éd. augm. Leipzig 1816; BADE, *Gesellenwanderung*, (cf. n. 1) pp. 2–5.

48 Ibid., pp. 10–11, 16, 21; W. FISCHER, *Handwerksrecht und Handwerkswirtschaft um 1800*, Berlin 1955, p. 44; WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 1, pp. 320 et sqq.; KAUFHOLD, *Hildesheim*, (cf. n. 14) pp. 72–87; SCHWARZ, *Bremen*, (cf. n. 18) pp. 44 et sqq.

Guillaume I^{er} les catholiques trouvent bien difficile d'acquérir le droit de citoyen. Dans les villes de résidence, il leur fut même interdit d'acheter des maisons⁴⁹. A Brême, ce sont et luthériens et catholiques qui se voient frustrés par l'accès barré à quelques ou à toutes les corporations⁵⁰. Le droit de citoyen n'était, le plus souvent, accessible qu'aux *Religionsverwandte*, aux coreligionnaires. A Francfort-sur-Main, magistrat et corporations le refusent aux immigrants catholiques. Un procès, entamé en 1766 devant la cour suprême de l'Empire, s'achève par une sentence en faveur des catholiques sans qu'elle leur ait été de grande utilité⁵¹.

Pour le seul tour, les problèmes confessionnels ne semblent pas avoir été décisifs. Dans chaque cas où nous connaissons d'une façon plus détaillée le sort des compagnons d'une ville, protestants et catholiques travaillent ensemble, et traversent les régions appartenant à l'autre confession⁵². Cela ne va pas sans frictions, comme en témoigne le récit d'un compagnon-tanneur protestant des années 1750: à Vienne, il subit les chicaneries de ses collègues catholiques; aux environs d'Oedenburg, les curés se montrent en faiseurs de prosélytes et donnent aux compagnons protestants des milliers de bibles; à Goertz, lui et ses amis provoquent l'étonnement des habitants; à Bolzano, il apprend qu'il est défendu de s'entre-appeler «chiens luthériens ou catholiques... quels noms d'honneur on nous a souvent fait entendre dans ces pays-là»; enfin, à Cracovie, les protestants éprouvent toujours des difficultés, tandis que, lui-même, aurait pu contracter un bon mariage s'il avait été prêt à convertir⁵³.

En France, la question de la confession a un double visage. Marchands, artisans et ouvriers étrangers adhérant à la *Religion prétendue réformée* ne furent pas, en général, molestés, même s'ils s'établirent dans le pays. Des privilèges spéciaux, destinés à attirer d'habiles ouvriers etc., et – plus tard – des édits de tolérance facilitaient leur installation en qualité de quasi-régnicoles⁵⁴. Il en fut autrement, du moins selon les règlements officiels, pour les compagnons français – qu'ils fussent membre d'un compagnonnage ou non. Ainsi, les règles des compagnons-tanneurs de Bordeaux (1731) exigeaient du compagnon «qu'il soit de la vraie religion Catholique que tous les Jolis Compagnons tourneurs professent sur le Tour de France»⁵⁵. Pratiquement, la coexistence paisible des catholiques et des protestants fut la règle – du moins jusqu'à la

49 KAEBER, *Bürgerbücher*, (cf. n. 28) pp. 85^x-86^x, et n. 368; H. SCHULTZ, *Die Herkunft der Berliner Handwerker im 18. Jh.*, in: FÜLEP, II. Symposium, (cf. n. 4) t. 1, pp. 49-62.

50 SCHWARZ, *Bremen*, (cf. n. 18) pp. 204-205.

51 K. WOLF, *Der Kampf der katholischen Handwerker um Bürger- und Meisterrecht in Frankfurt a. M. gegen Ende des 18. Jhs.* in: *Historisches Jahrbuch* 54/1934, pp. 239-253. Le problème de la confession vaudrait une étude approfondie. Il serait intéressant de savoir le nombre des conversions à cause de promesses d'établissement; voir aussi SCHUBERT, *Arme Leute*, (cf. n. 26) pp. 227-229, au sujet des conversions frauduleuses.

52 WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 1, pp. 453-457, listes de grévistes; voir aussi la lettre du «Kabinetts-Ministerium» au «General-Direktorium» (3. 4. 1732), reproduite in: MEYER, *Geschichte*, (cf. n. 25) t. 2, pp. 303-305.

53 FISCHER, *Quellen*, (cf. n. 42) pp. 84 et sqq.

54 Signalons les Lettres patentes du Roi, portant Règlement concernant les Brevets ou Lettres de Privilèges créés en chacun Art & Métier, 23. 6. 1767, Archives Nationales de France, Paris (= AN), AD I 28; Lettres patentes du Roi, pour favoriser dans le Royaume l'établissement des Fabricans étrangers, 19. 1. 1786, AN AD XI 9; Edit du Roi, Concernant ceux qui ne font pas profession de la Religion Catholique, Nov. 1787, AN AD XVII 27.

55 COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) p. 373.

révocation de l'Edit de Nantes – comme en témoignent la résolution de la Sorbonne de 1655 – celle-ci reprochait aux compagnons-selliers catholiques et huguenots de se recevoir réciproquement comme compagnons – et la secte des Gavots qui se recrutaient volontiers parmi les protestants du Midi⁵⁶. Néanmoins, la religion catholique était normalement indispensable pour celui qui voulait s'établir en maître de corporation.

Plus importantes – à l'égard du choix d'une route à court terme – que les divisions confessionnelles furent les lignes de démarcation invisibles tracées par la sentence d'ignominie prononcée par un certain métier ou par tout l'artisanat d'une ville ou région contre un métier ou contre tout l'artisanat de la même ou d'une autre ville ou région. Les exemples évoqués ci-dessus (p. 373) se rapportaient à des zones de tabou établies depuis longtemps et à long terme. Au 18^e siècle, plus personne n'en connaissait la raison. En revanche on la connaissait très bien dans le cas d'une diffamation de durée limitée: dans la plupart des cas, ce fut une question d'honneur corporatif (cf. infra II.6).

N'en citons que quelques exemples: en 1726, les compagnons-cordonniers d'Augsbourg décriaient leur ville, écrivant des lettres aux compagnonnages d'autres villes pour les en avertir (cf. infra pp. 395–396 et la carte, p. 397). En 1760, c'est la ville de Nantes qui est frappée par un interdit des compagnons-vitriers. Il ne reste que trois ouvriers, parmi eux Jacques-Louis Ménétra qui y travaille nonobstant l'interdit. Après quelques querelles avec le premier juré, il réussit à faire revenir les autres compagnons. En 1763, 200 compagnons-tailleurs quittent la ville de Leipzig après de graves conflits, toutefois sans prononcer un interdit exprès. Dans ce cas, ce fut, peut-être, pour ouvrir un marché de travail à d'autres compagnons plutôt que d'en fermer un. Un interdit d'une extrême durée frappait la ville de Dantzig qui était défendue de 1751 à 1798⁵⁷. C'est là, pourtant, un cas exceptionnel. Normalement, l'interdit fut levé très vite. Néanmoins, les condamnations dont nous avons mentionné très peu d'exemples, ont dû bloquer efficacement les mouvements d'un nombre considérable de compagnons provenant en grande partie tant du Saint-Empire que de l'étranger.

Par contre, les interdictions prononcées par les différents gouvernements et autorités de sortir de son pays natal ou d'entrer dans certains autres territoires⁵⁸ ne semblent pas avoir la même efficacité, soit qu'elle concerne l'émigration temporaire, soit celle définitive. Des 61 compagnons-menuisiers qui étant en grève, quittaient la ville de Francfort-sur-Main en 1789, sept au moins provenaient de la Prusse; de 100 compagnons-tailleurs sortis en grève de la ville de Hanovre en 1797, une douzaine au moins furent également des Prussiens, quoiqu'il leur fût interdit de franchir la frontière prussienne à l'occasion du tour. Étaient-ils tous sortis avec des permissions

56 Ibid., pp. 350–354; le texte de la résolution aussi in: LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, (cf. n. 33) t. 1, pp. 703–707; cf. aussi ibid., t. 2, pp. 814 et sqq.

57 Augsburg: WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 3, pp. 67–108, et STÜRMER, *Herbst*, (cf. n. 2) pp., 184–196; Nantes: ROCHE, *Ménétra*, (cf. n. 2) p. 63; Leipzig: STÜRMER, *Herbst*, doc. 14; Dantzig: STADELMANN/FISCHER, *Bildungswelt*, (cf. n. 45) p. 73. – Cf. en général A. GRIESSINGER, *Das symbolische Kapital der Ehre. Streikbewegungen und kollektives Bewußtsein deutscher Handwerksge-sellen im 18. Jh.*, Frankfurt a. M. et al. 1981.

58 L'interdiction de certains pays étrangers est un phénomène du 19^e siècle plutôt que du 18^e siècle, voir la seconde partie de l'article.

spéciales? Cela n'est guère vraisemblable⁵⁹. Comme toujours et partout au 18^e siècle, les moyens policiers même des pays bien organisés n'étaient pas suffisants à la surveillance étroite de tout mouvement migratoire.

Il en est de même pour les frontières nationales. Compagnons et ouvriers itinérants ne partagent ni les conceptions mercantilistes ni les notions nationalistes de la littérature et de la politique économiques du jour. Un écrivain mal intentionné aux Français écrivit en 1768:

*Wer hat sich mit unsern Erfindungen groß gemacht? die Franzosen... So weit die Spitzen Französisch sind, so weit können wir auch ihrer müßig gehen. Wir können sie machen, und wollen sie also selbst machen, daß wir können, wissen wir aus der Erfahrung... Frankreich würket ohnehin nur mit teutschen Händen*⁶⁰.

Exagération francophobe, rhétorique stéréotypée, analyse correcte? Un peu de tout, sans doute. Mais avant tout, c'est la nouvelle interprétation d'une ancienne tradition de mobilité géographique qui se heurte aux doctrines de l'ère mercantiliste. Antérieurs aux frontières nationales bien définies, les mouvements migratoires entre la France et le Saint-Empire ignorent longtemps et l'existence de celles-ci et les changements de frontières survenus au cours des siècles⁶¹.

Les villes de l'Alsace en sont de bons exemples. Strasbourg reçoit, pendant le 15^e siècle, environ 87 nouveaux citoyens par an, un nombre qui ne cesse d'augmenter au 17^e et au 18^e siècle. Déjà au 16^e siècle, la ville est au centre d'une mobilité qui en fait aussi un centre de chances sociales. De même, les villes de Colmar, Haguenau et Mulhouse recrutent largement à l'extérieur – dans ce qui reste de l'Empire, en Suisse...⁶². Au 18^e siècle, lorsque la ville de Strasbourg connaît de graves problèmes d'ordre économique, elle absorbe toujours 130 à 150 nouveaux citoyens en moyenne annuelle, dont une partie inconnue d'étrangers. Magistrat et corporations s'opposent de plus en plus rigoureusement à l'accroissement de la population flottante et permanente: leur politique de blocage, le sous-emploi et la croissance de la mendicité caractérisent, alors, la situation conjoncturelle. Néanmoins, un recensement pour l'année 1789 souligne l'importance de Strasbourg pour les compagnons itinérants: 2725 des 43 783 habitants originaires de la ville sont des »commis et garçons de métier établis« ou »commis et garçons de métier de la ville«. En même temps on retrouve, parmi les 6165 étrangers, 1485 »commis et garçons de métier« et 223 »apprentis«, quote-part considérable⁶³.

59 WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 1, pp. 453-457; voir aussi les tableaux in: LENHARDT, *Frankfurt*, (cf. n. 21) pp. 14-16.

60 ALEXANDER (i. e. C. W. Schnitzlein), *Patriotische Gedanken vom Jure Albinagii, durch dessen Aufhebung die Crone Frankreich die Teutschen an sich locken will, um seinem Nothstand in etwas aufzuhelffen*, Frankfurt et Leipzig 1768, pp. 36-37.

61 Cf. en général les ouvrages de REININGHAUS (cf. n. 4), de SPRANDEL (cf. n. 4), de FUCHS (cf. n. 6); POUSSOU, *Mouvements migratoires*, (cf. n. 8) pp. 47-52.

62 FUCHS, *Immigration artisanale* (cf. n. 6); J.-P. KINTZ, *La mobilité humaine en Alsace. Essai de presentation statistique XIV^e-XVIII^e siècles*, in: *Annales de démographie historique* 1970, pp. 157-183, ici pp. 160-162.

63 Y. LE MOIGNE, *Population et subsistances à Strasbourg au XVIII^e siècle*, in: *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution Française*, 1^{re} série, Paris 1962, pp. 11-44; les chiffres pour 1789 ont été empruntés à J.-F. HERMANN, *Notices historiques, statistiques et littéraires, sur la ville de Strasbourg*, 2 vols. Strasbourg 1817-1819, t. 2, p. 92.

3. *Essai de quantification – travail perdu?*

Le monde du compagnon et de l'ouvrier itinérant se constitue donc, en partie, par les effets combinés d'une multiplicité de facteurs d'attraction et de répulsion qui influent sur son itinéraire⁶⁴. Au lieu de les analyser au niveau qualitatif, peut-on les évaluer en termes quantitatifs?

On ne dispose pas d'un bilan global des migrations des temps modernes⁶⁵. A présent il est uniquement possible de connaître quelques mouvements partiels qui ne représentent qu'un fragment dans l'espace et dans le temps. Nous sommes à peu près dans la situation des observateurs contemporains qui ne voyaient que le passage d'une partie infime des migrants dans un certain lieu et à travers une période limitée de temps. Ainsi, le »Journal von und für Franken« prit soin d'avertir le public du nombre de compagnons ayant reçu un viatique à la maison des pauvres de Cobourg: 2442 de mai 1788 au même mois en 1789, et 2163 pendant les 12 mois consécutifs⁶⁶. De telles observations sont précieuses, mais ne découvrent qu'une réalité partielle, même si elles permettent une évaluation de la conjoncture. La même chose serait valable si on voulait établir une moyenne pour les distances parcourues, les durées, la relation entre temps-migrant et temps-travaillant...⁶⁷.

Essayons, néanmoins, de nous faire une idée des dimensions du phénomène et de quelques tendances de son développement pendant le 18^e siècle. En Allemagne, la littérature économique de la fin du 18^e siècle connut une vive discussion sur la meilleure proportion entre les artisans et les autres habitants d'une province. Le caméraliste Johann Heinrich Gottlob v. Justi et Johann Peter Süßmilch, pasteur et démographe prussien, se disputaient, Justi prétendant qu'un tiers des habitants d'un pays pouvait, en travaillant pour le reste de la population, se nourrir par le métier d'artisan. Süßmilch ne partageait pas cette opinion. En 1790, le sénateur Johann Adam Weiß de Spire réduisit, dans un mémoire couronné par la »Hamburgische Gesellschaft zur Beförderung der Künste und nützlichen Gewerbe«, cette quotité à un sixième ou un septième. De même il considéra comme encombrés, *übersetzt*, les métiers surtout dans les petites villes impériales, mais également dans d'autres régions⁶⁸. C'est-à-dire que, selon ses observations, le nombre des artisans s'élevait à plus d'un sixième ou septième de la population allemande. Si cette quote-part paraît exagérée, il faut se souvenir de la mentalité de la maison entière (Otto

64 Cf. aussi BADE, (cf. n. 1) *Gesellenwanderung*, passim.

65 POUSSOU, *Mouvements migratoires*, (cf. n. 8) pp. 75–77.

66 *Journal von und für Franken*, t. 2, Nürnberg 1791, pp. 596 et sqq. Il est remarquable que les compagnons acceptent la charité d'une institution d'assistance aux pauvres.

67 De tels nombres proportionnels seraient à utiliser comme indicateur de conjonctures; le caméraliste allemand J. H. L. Bergius essaya de faire ce calcul, prenant comme base les pérégrinations d'un compagnon-mégissier dans les années 1740–1744, cf. BADE, *Gesellenwanderung*, (cf. n. 1) n. 2 et 34. Le résultat de Bergius: la relation était mauvaise. Cependant, il est à rappeler que les années 1740–1744 étaient des années de guerre, en partie du moins. Seulement une analyse quantitative de livrets, de *Wanderbücher* etc. permettra de formuler des théories valides, cf. aussi: H. BRÄUER, *Überlegungen zur Auswertung von Wanderbüchern*, in: FÜLEP, II. Symposium, (cf. n. 4) t. 1, pp. 273–282.

68 J. A. WEISS, *Preisschrift über die Vortheile und Nachtheile der Zünfte und Gilden, und über Verbesserung oder gänzliche Aufhebung derselben*, cit. d'après STÜRMER, *Herbst*, (cf. n. 2) pp. 323–330.

Brunner) qui domine toujours: ce pourcentage inclut la femme du maître-artisan, ses enfants, l'apprenti et le ou les compagnons que le maître pouvait avoir.

Jusqu'à la publication des Lettres patentes de l'empereur François I^{er} en 1764⁶⁹, le nombre de compagnons par maître, à l'époque du Saint-Empire, était en général limité à deux. D'après l'expérience contemporaine, un maître vivait bien avec deux aides, avec un, il vivotait, avec aucun, il était dans la misère. Quelle était donc, en moyenne, la grandeur des ateliers? Impossible de l'indiquer sans faire disparaître les différences énormes d'un métier à l'autre: les métiers encombrés, p. e. les tailleurs, ou les métiers dépassés du point de vue technologique, se faisaient avec très peu ou sans compagnons, surtout dans les petites villes; d'autres, comme les métiers d'alimentation ou de construction dans les grandes villes, avaient par une nécessité d'ordre technique un nombre élevé de compagnons par atelier. Les observations des contemporains semblent plaider en faveur d'une moyenne d'un compagnon par atelier. Mais que veut dire ce chiffre-là? Partant d'une maison correspondant à la situation sociale d'un maître, de sa femme, de deux enfants, d'un apprenti tout au plus et un compagnon au moins, on arrive, pour les compagnons, à un sixième du moins de la population artisanale d'une ville. Ce chiffre n'est-il pas trop élevé comparé au nombre des compagnons itinérants? D'une part, il y avait des compagnons qui ne faisaient pas leur tour, soit par des dispenses, soit par désobéissance aux règlements, soit pour d'autres raisons; d'autre part, ceux qui pouvaient être sûrs à l'avance d'accéder à la maîtrise devraient être considérés à part en ce qui concerne leur intégration dans le monde mobile des autres compagnons⁷⁰. Aussi sommes-nous arrivés aux limites d'une reconstruction théorique des dimensions – ce qui apparaît plus nettement lorsqu'on se met à les vérifier dans le cas individuel.

Commençons par la Prusse, exemple préféré de l'historien de l'économie à cause du haut niveau de sa statistique vers la fin du 18^e siècle. Vers 1800, la population artisanale (indépendants et employés) montait à 45,3 % de la population entière, celle-ci étant chiffrée à 6,4 millions d'habitants⁷¹. Les membres de la famille et les auxiliaires inclus, on arrive à une quotité de 112,1 % dont 18,8 % d'employés, voire de compagnons pour la plupart. Cette quote-part correspond à environ 120 000 compagnons⁷², chiffre qui comprend aussi les métiers de la campagne, mais non pas la production de textiles organisée partiellement, elle-aussi, en corporations. La grandeur des ateliers varie à travers les différentes provinces, du comté de Marche (1,25 maîtres + compagnons + auxiliaires) à Berlin (1,89) pendant que les autres provinces se situent entre ces deux extrêmes⁷³.

Pourtant, la Prusse n'est point représentative pour toute l'Allemagne⁷⁴. Une comparaison avec d'autres territoires – le Haut-Palatinat (1770), le Palatinat électoral

69 Cf. *ibid.*, pp. 78, 108, 136–138.

70 C'est souvent le cas des fils de maître auxquels l'accès à la maîtrise fut souvent facilité (moins de frais de réception, chef-d'œuvre moins difficile etc.). Aussi y a-t-il des exemples de garanties données d'avance: tel fut le cas du compagnon-maçon hambourgeois L. F. Hensel qui reçut une garantie écrite du sénat, cf. WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) p. 449–450.

71 K. H. KAUFHOLD, *Das Gewerbe in Preußen um 1800*, Göttingen 1978; les chiffres cités d'après *id.*, *Umfang*, (cf. n. 14) p. 33.

72 *Ibid.*; voir les chiffres indiquées par KRUG, *Betrachtungen*, (cf. n. 14) part. 2, pp. 204–205.

73 KAUFHOLD, *Gewerbe*, (cf. n. 71) p. 192.

74 *Id.*, *Umfang*, (cf. n. 14) p. 35.

(1786), Wurtzbourg (1788), la Bavière⁷⁵ (1792), et le Grand-Duché de Bade (1810) – démontre qu'elle est en-dessous de la densité moyenne dans le cas des artisans indépendants, tandis qu'elle y est supérieure pour les compagnons. A l'exception de la Bavière, il y avait dans tous les territoires énumérés trois à quatre maîtres pour un compagnon/auxiliaire⁷⁶.

La grandeur moyenne d'un atelier allemand s'élèverait ainsi à 1,54 personnes environ: la moitié de tous les ateliers n'employait donc, statistiquement, aucun compagnon. Ce pourcentage doit, toutefois, avoir été plus élevé vue la multitude de maîtres employant quantité de compagnons⁷⁷. Selon les estimations de Kaufhold, les artisans indépendants allemands étaient – vers 1800 – au nombre de 820000 et donnaient un emploi à 440000 compagnons, aides etc. tandis que la population allemande peut être évaluée à 24 millions. S'il est ainsi possible d'indiquer des moyennes et des chiffres raisonnables, il faut en même temps tenir compte des divergences d'une ville et d'un métier à l'autre, et de la concentration des compagnons, en cas de conflit, dans le milieu urbain. Si le nombre de compagnons mobiles ne peut guère avoir dépassé 1 % de la population allemande, dans les villes ceux-ci doivent avoir constitué un groupe plus fort et assez inquiétant⁷⁸.

Le nombre des ouvriers de manufactures, de fabriques etc. – souvent mal distinguables des compagnons – qui manifestaient une certaine mobilité échappe, à présent, à tout calcul approfondi. Il est cependant constant que les ouvriers plus spécialisés se déplaçaient très souvent, et que la plupart des ouvriers dans les manufactures nouvellement fondées ne se recrutaient pas sur place à cause du manque de main-d'œuvre qualifiée. Les ouvriers manufacturiers sont estimés à 1 % de la population totale ce qui n'inclut pas ceux travaillant dans les manufactures décentralisées, concentrées en grande partie dans le Nord-Ouest de l'Allemagne⁷⁹. En tout cas, la mobilité géographique de la main-d'œuvre était un phénomène assez commun, les migrations intérieures n'étant pas seulement l'affaire de groupes persécutés à cause de leur religion⁸⁰.

L'évaluation quantitative du développement de la durée, de la proportion temps-migrant/temps-travaillant et de l'aire est encore plus difficile à faire. Ici, les chiffres font presque entièrement défaut. Nous disposons de quelques observations d'outsiders – gens de l'administration, écrivains – et de l'expérience des compagnons eux-mêmes, rarement conservée celle-là. En conséquence, nos affirmations se fondent sur une combinaison d'impressions contemporaines et de cas isolés⁸¹.

75 A noter que la Bavière dans les frontières de 1792, c'est-à-dire avant les vastes acquisitions de territoires des années 1803–1815, était un pays presque purement agricole.

76 KAUFHOLD, *Umfang*, (cf. n. 14) p. 36.

77 Les chiffres d'après *ibid.*, pp. 57–61.

78 *Ibid.*, p. 37; cf. aussi D. SAALFELD, *Die ständische Gliederung Deutschlands im Zeitalter des Absolutismus. Ein Quantifizierungsversuch*, in: *VSWG* 67 (1980) pp. 457–483.

79 L'estimation est celle de E. WEIS, *Gesellschaftsstrukturen und Gesellschaftsentwicklung in der frühen Neuzeit*, in: K. BOSL, E. WEIS, *Die Gesellschaft in Deutschland I. Von der fränkischen Zeit bis 1848*, München 1976, pp. 131–287, ici p. 226; cf. aussi *infra* II.5.3 et II.6.

80 C'est l'opinion de W. ZORN, *Sozialgeschichte 1648–1800*, in: H. AUBIN, W. ZORN (éds.), *Handbuch der deutschen Wirtschafts- und Sozialgeschichte*, Stuttgart 1971, t. 1, p. 603.

81 Il faudrait, nous le répétons, un dépouillement systématique de livrets, de *Wanderbücher* et *Kundschaften*. Cependant, ceux-ci ne sont précieux qu'au fur et à mesure qu'ils contiennent des informations

Il semble que la durée moyenne des tours se soit accrue au cours du 18^e siècle. Quelles données y a-t-il qui plaident en faveur de cette hypothèse? Il y a plusieurs indices: premièrement, de nombreux statuts ordonnent un tour de plus en plus long – ce qui doit avoir forcé les compagnons ou à s'y conformer ou à désertir les rangs de l'artisanat corporatif; deuxièmement, le groupe des compagnons sempiternels, souvent mariés, semble devenir plus large. Il n'est certainement pas invraisemblable que ceux-ci aient migré longtemps – plus longtemps que jadis – avant de se résigner à leur sort; troisièmement nous connaissons les plaintes des observateurs contemporains relatives à la mauvaise rentabilité du tour, observations qui regardent aussi la proportion temps-migrant/temps-travaillant⁸². Le conseiller et bailli G. P. Hoenn accusait les compagnons de souvent préférer vivre du viatique que de travailler. L'opinion que beaucoup de mendiants aimaient mieux vivre d'aumônes que d'un travail pénible et que la pauvreté était surtout un problème de morale se reflète partout dans la littérature des temps modernes. Quoi qu'il en soit, le phénomène en soi semble incontestable. La prolongation de la durée moyenne du tour implique, elle-aussi, des intervalles plus grands de chômage. D'ailleurs il existe des cas de métiers encombrés qui contribuent à avérer notre hypothèse. Ne citons que l'exemple des compagnons-relieurs de la ville de Kiel (cf. la graphique, p. 382): de 1660 à 1800, il leur devient sensiblement plus difficile de trouver un emploi, tendance qui ne s'améliore guère au 19^e siècle tandis que les chiffres absolus ne cessent d'augmenter à partir des années 1780⁸³. Quant à l'évolution des aires des migrations compagnonnales, nous renonçons à toute hypothèse. Il semble que durée et distance parcourue soient plus étroitement associées l'une à l'autre qu'à l'aire des tours. Bien sûr il y a toujours des exemples d'un tour extraordinaire: il est, cependant, plus vraisemblable que ceux-ci sont l'expression plutôt de bonnes fortunes ou d'un esprit aventurier que de la misère individuelle et du chômage. Quant aux opinions des contemporains, ceux-ci incriminaient la peur des compagnons de ne pas perdre de vue le clocher de leur ville natale: cause et effet à la fois du malaise artisanal⁸⁴.

Quelles sont, en France, les dimensions de la population mobile appartenant aux milieux ouvriers et artisanaux? Et quel est, en particulier, le poids numérique des compagnonnages? On connaît bien les problèmes qui se posent si l'on veut identifier les populations flottantes sous l'Ancien Régime. Ils se posent même dans le cas des membres des corporations, les registres des corporations parisiennes, p. e., n'indi-

détaillées sur les emplois du compagnon; cf. BRÄUER, Überlegungen, (cf. n. 67), et BEER, Gesellenwandern, (cf. n. 1).

82 BADE, Gesellenwanderung, (cf. n. 1) p. 16.

83 G. P. HOENN, Betrugs-Lexicon, worinnen die meisten Betrügereyen in allen Ständen, nebst denen darwider guten Theils dienenden Mitteln, ..., 2e éd. rev. Coburg 1761, p. 208. – Cf. aussi V. HUNECKE, Überlegungen zur Geschichte der Armut im vorindustriellen Europa, in: Geschichte u. Gesellschaft 9 (1983) pp. 480-512. – La graphique a été établie d'après les chiffres de WISSELL, Altes Handwerk, (cf. n. 2) t. 1, pp. 347-348. A noter qu'il n'existe pas d'explication monocausale des fluctuations de nouveaux venus. Mises à part les années d'une évidente crise économique, c'est l'offre et non pas la demande de main-d'œuvre qui est soumis aux fluctuations de courte durée. A Nuremberg, p. e., le nombre des compagnons-vitriers passagers varie, de 1699 à 1739, de 27 à 171 par an. Il s'agit de compagnons ayant reçu leur *Geschenk*, le viatique que donnaient quelques métiers ou plutôt compagnonnages à ceux qui n'avaient pas trouvé de l'emploi; chiffres d'après *ibid.*, p. 343.

84 *Ibid.*, pp. 338-350, 449-457; cf. aussi n. 97.

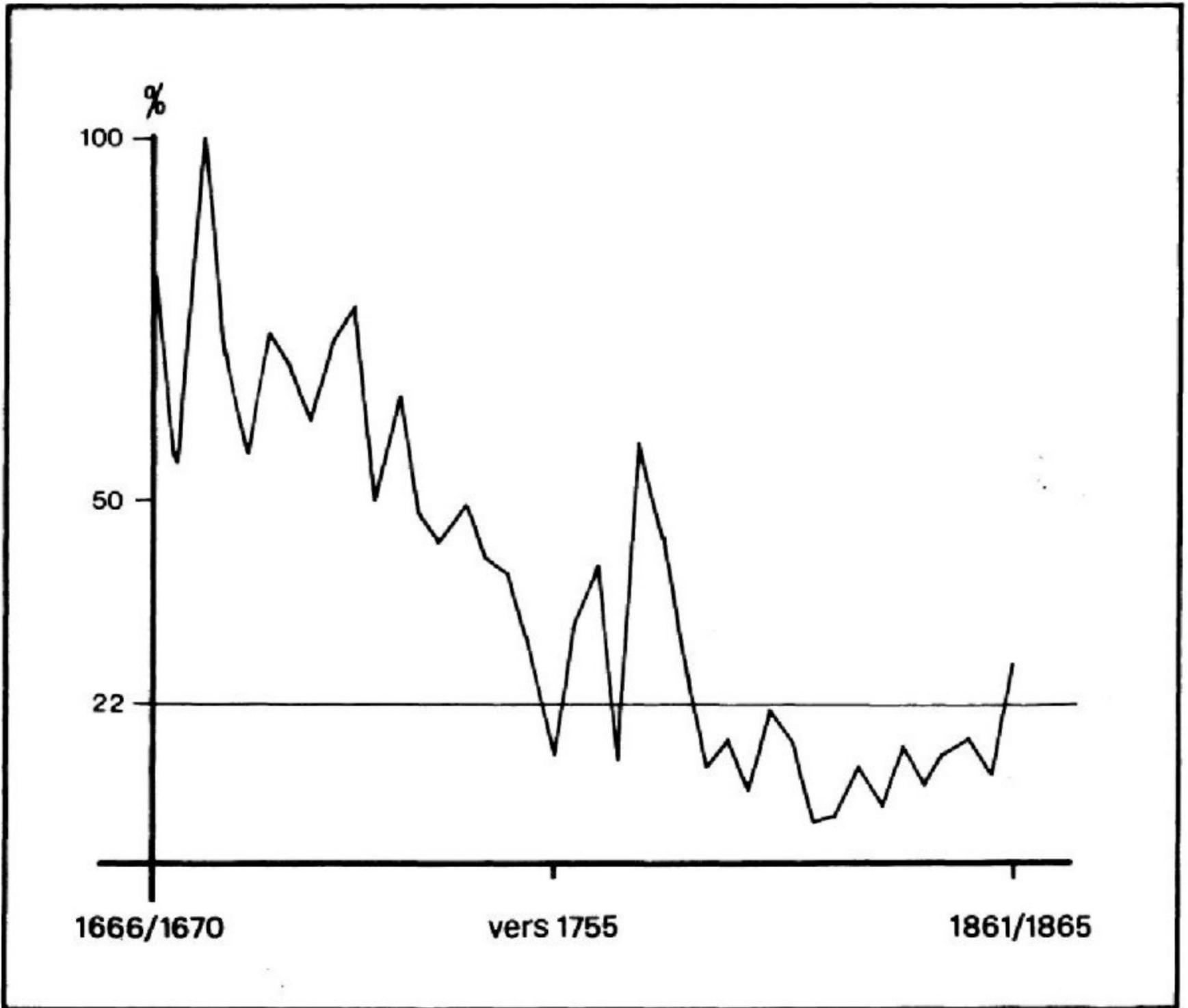


Fig. 1: Un métier encombré: les vitriers de Kiel, 1666–1865. – La ligne en zigzag indique des pourcentages: compagnons nouveaux arrivés et ayant trouvé un emploi/totalité des compagnons nouveaux arrivés. Les pourcentages ont été calculés par Wissell de cinq en cinq années. La ligne horizontale supérieure indique la moyenne pour la période entière. Cf. aussi n. 83.

quant pas le lieu d'origine pour les nouveaux maîtres. E. Levasseur a refusé toute «évaluation globale» des compagnonnages qu'il considère être une «part importante du monde ouvrier». Les quelques chiffres, peu certains d'ailleurs, dont nous disposons, évaluent la population française vers 1789 à 28 millions d'âmes à peu près, dont 4 millions environ dans les agglomérations de plus de 2500 habitants. 50% des habitants des villes appartiendraient au groupe des ouvriers et des domestiques, 15 à 20% – peut-être – à celui des compagnons et des ouvriers mieux qualifiés. De cette manière, on arrive à 2,1 millions d'ouvriers et domestiques et 600 à 800 000 compagnons et ouvriers qualifiés⁸⁵. On s'aperçoit aisément qu'il s'agit, aussi, d'un problème de terminologie.

85 KAPLOW, *Population flottante*, (cf. n. 29) *passim*; LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, (cf. n. 33) p. 48. – On renonce ici à citer dans toute son étendue la littérature démographique qui accentue, souvent, les tendances des naissances et des décès plutôt que les chiffres absolus. Les chiffres cités ici ont été empruntés à: M. ERBE, *Die gesellschaftlichen Konflikte und der Ausbruch der Französischen Revolution*, in: K. MALETKE (éd.), *Soziale und politische Konflikte im Frankreich des Ancien Régime*,

En outre nous possédons des données, plus nombreuses en ce qui regarde la population des villes françaises, et très éparées dans le cas des compagnonnages eux-mêmes. Seule une analyse méthodique des archives locales et départementales saurait y remédier. Ce qui aggrave encore la situation, c'est que les compagnons français se divisent en plusieurs groupes⁸⁶ – organisés, non-organisés, sédentaires etc. – qu'il est, pour l'instant, impossible d'évaluer numériquement. Bornons-nous donc à évoquer quelques exemples qui permettent du moins de saisir des dimensions approximatives: Paris est à la fois un pôle d'attraction du monde du travail et, tout en étant un lieu central du Tour, une ville peu aimée par les compagnons organisés qui préfèrent les villes plus petites de l'Ouest et du Midi. Comparé à l'immense population faite de mendiants, journaliers etc., leur groupe n'avait guère un poids numérique en soi et indépendamment des autres couches inférieures de la société parisienne. Ils furent, tous, groupés ensemble et traités comme danger pour la tranquillité publique; à Lyon, les compagnons mobiles des diverses sectes ne jouent pas un rôle important, mais 26 % des contribuables sont des ouvriers de la soie, population assez instable quant à son ancrage social et spatial; à Bordeaux, il y a tout au plus 160 à 180 compagnons organisés dans chaque métier – tandis que la ville compte 70 à 90 000 habitants au 18^e siècle⁸⁷ – ce qui constitue néanmoins un potentiel considérable en cas d'un conflit et d'une réunion compagnonnique; dans les petites villes fréquentées par les compagnons du Tour, ce danger a dû sembler encore plus grand. Souvent, les forces de l'ordre locales ne furent pas en état de discipliner les ouvriers ou compagnons révoltés, soit que ceux-ci s'entre-battirent soit qu'ils s'opposèrent aux maîtres et au magistrat⁸⁸.

En tout cas, le poids social du monde du travail, interprété comme danger public, était – il en est de même pour l'Empire – supérieur à son poids numérique. Dans le cas des compagnons, du moins, le danger posé par leur mobilité et leurs organisations aurait pu être désamorcé par l'espoir d'une future intégration dans l'univers des sédentaires, mais qu'en était-il?

4. *Mobilité horizontale, donc mobilité verticale – une carrière standard?*

Qu'est-ce qu'un compagnon? Selon l'«Universal-Lexicon» de l'éditeur allemand Zedler, c'est

derjenige, welcher seine Lehr-Jahre ehrlich ausgestanden, von denen Meistern zu Gesellen gesprochen, in der Welt hin und her reiset, in seiner Profession sich immer

Berlin 1982, pp. 101-124, ici pp. 101-107; J. Voss, *Geschichte Frankreichs 2. Von der frühneuzeitlichen Monarchie zur Ersten Republik, 1500-1800*, München 1980, p. 137; M. R. REINHARD et al., *Histoire générale de la population mondiale*, 3e éd. Paris 1968, pp. 244-267; E. LABROUSSE et al., *Histoire économique et sociale de la France*, t. 2, Paris 1970, pp. 656-659.

86 LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, (cf. n. 33) t. 2, p. 968. La classification de Levasseur est encore à compléter: il y avait aussi des compagnons mobiles mais non-organisés.

87 Lyon: M. GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris 1970, p. 191, chiffres de population pp. 25-42; Bordeaux: G. MARTIN, *Les associations ouvrières au XVIII^e siècle (1700-1792)*, (Paris 1900) réimpr. Genève 1974, pp. 91-124, ici p. 92, n. 1; d'après COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) p. 189, le nombre de compagnons passagers fut, en 1787, 145 à Nevers et plus de 140 à Chartres.

88 Les exemples en abondent, voir le relevé in: *ibid.*, pp. 425-428. Les contemporains et les compagnons eux-mêmes se trompent souvent quant à l'effectif de la population compagnonnale, cf. ROCHE, *Ménétra*, (cf. n. 2) pp. 56-58, 69.

besser und besser zu qualificiren, und bey denen Meistern, die ihrer nöthig haben, in Arbeit tritt, ...

Pourtant, ce n'est pas la perfection professionnelle, mais l'installation en qualité de maître à laquelle doit aboutir l'existence compagnonnale. A l'exception de quelques métiers – maçons, charpentiers p. e. – le stage de compagnon n'est qu'un stage passager. L'ordre social et économique ne le reconnaît pas comme existence perpétuelle: en Allemagne, les compagnons eux-mêmes frappent d'ostracisme le compagnon marié qui a renoncé à la future existence de maître; partout, les salaires ne suffisent pas à faire vivre une famille; la discipline domestique qu'exercent, selon les statuts corporatifs, les employeurs ne prévoit pas, pour le compagnon en emploi, une vie en dehors de la maison du maître, tandis que les auberges sont aussi des foyers de bacheliers. Usages et langage sociaux des contemporains sont toujours mal préparés à s'adapter à la formation d'un nouvel état d'ouvriers et de compagnons sempiternels⁸⁹.

Quelle est donc la carrière normale, s'il en existe, d'un manœuvre? Il faut différencier entre la France et le Saint-Empire, la mobilité géographique étant d'une importance tout à fait inférieure en France, entre ouvriers et gens de l'artisanat, et entre compagnons mobiles et non-mobiles, cette dernière différence étant très mal connue.

Les compagnons allemands se recrutent, en proportion considérable, dans le milieu artisanal même s'ils ne choisissent pas toujours le métier du père. De nombreux statuts corporatifs contribuent à perpétuer ce mode de recrutement qui ressemble à une espèce de cooptation. Mobilité sociale? Il s'agit, plutôt, d'un recouvrement du statut social. Dans ce processus, la phase de mobilité est une condition de premier ordre ou, du moins, un avantage économique en ce qu'elle facilite la meilleure qualification technique et qu'elle offre plus de chances d'installation. L'artisanat corporatif est tout de même une voie d'ascension sociale: d'une part, il y a, tant dans les villes que dans les villages, d'épaisses couches sociales inférieures à l'artisanat auxquelles l'accès à la maîtrise n'est pas barré. D'autre part on connaît, à l'intérieur du monde des métiers, une hiérarchie des diverses professions qui s'exprime par la réputation, le niveau des fortunes, quelquefois même par des distinctions juridiques. En général, l'ascension sociale – soit qu'elle dépasse le milieu corporatif, soit qu'elle y conduit – n'est pas trop encouragée. Ce sont surtout les maîtres eux-mêmes qui s'opposent à l'afflux d'outsiders – expression à la fois du traditionalisme social et de l'immobilisme économique. Pendant longtemps les autorités modernisatrices tâchent en vain de changer ces attitudes⁹⁰.

Comparer les compagnons allemands à leurs collègues français est facile et problématique à la fois. Facile parce que les formes d'organisation et d'existence sont bien comparables, problématique parce que le rôle de la mobilité est assez différent. En France, l'état et les corporations se soucient fort peu du tour. Ceci ne veut pas dire que les groupements compagnonniques et les effets déstabilisateurs de la mobilité artisanale sont vus d'un œil indifférent. En tout cas le tour n'est pas obligatoire et peut

89 J. H. ZEDLER (éd.), *Großes vollständiges Universal-Lexicon aller Wissenschaften und Künste*, ..., Halle et Leipzig 1732-1754, t. 10, col. 1256.

90 A lire les défenses portées par la *Reichshandwerksordnung* contre la stigmatisation de certaines professions, in: STÜRMER, Herbst, (cf. n. 2) doc. 5, p. 60.

90a D'après les statuts des compagnons-tourneurs bordelais de 1731, le compagnon nouveau reçu devait quitter la ville dans les trois mois après sa réception et ne pouvait revenir qu'après avoir visité une autre

être établi selon le propre code des compagnons. Un recueil de 1701 qui regroupe d'importants règlements relatifs à la réorganisation des corporations ne mentionne qu'une seule fois un tour préfixé: c'est un édit de Henri III de 1581 qui demande, avec fort peu de fermeté d'ailleurs, que les ouvriers de la soie qui veulent s'établir à Lyon aient visité plusieurs villes du royaume et d'«autres lieux circonvoisins». D'autres statuts corporatifs – de différents métiers et villes – du 17^e et 18^e siècle ne connaissent pas non plus un tour obligatoire, tandis que l'institution des *Standjahre*, des années d'attente, est aussi répandue qu'au Saint-Empire^{90a}. Il ne semble pas que la mobilité horizontale ait promu de manière effective soit l'ascension à un niveau élevé soit le recouvrement du statut paternel. Ainsi, la rentabilité des migrations en termes de l'ascension socio-professionnelle se réduit aux avantages précaires d'une meilleure formation et du système d'entraides qu'établit l'appartenance à une secte compagnonnale⁹¹. La paix sociale entre maîtres et compagnons encourageait, en tout cas, plus de danger du côté des compagnons mobiles et organisés que des sédentaires ou non-organisés.

Dans la vie des ouvriers, la mobilité géographique – si elle peut certes contribuer au succès de l'individu ou de groupes entiers de migrants et même à quelques carrières remarquables – n'est nullement le cas prévu par les ordonnances policières. La discipline est d'autant plus sévère à leur égard que leur travail ne perd jamais le caractère d'une punition – reflet d'un soupçon moral indéradicable. Dans le cas de l'ouvrier de manufacture, l'absence sans congé équivaut à une désertion, toute migration en dehors du cadre rigide de la discipline manufacturière étant regardée comme premier degré du vagabondage ou de l'émigration illégale. Dans cette perspective, la France et les pays de l'Empire ne diffèrent guère. Face au nombre croissant d'existences ouvrières à la recherche d'un domicile⁹² – ce qui implique nécessairement leur mobilité –, et le langage et la pratique des administrateurs restaient inefficaces. Il est à retenir, pourtant, que la mobilité ouvrière fut, comparée à celle des compagnons, plus dangereuse au sens social et économique, le risque d'une descente sociale plus grand, les chances d'un succès plus irrégulières.

L'importance sociale de la mobilité de la main-d'œuvre a donc revêtu des traits contradictoires. Dans le cas des compagnons, l'honnêteté traditionnelle et le nouveau déclassement se heurtent. Ainsi s'opposent les statuts instituant le tour obligatoire et les statuts essayant de discipliner et même de discréditer cette espèce de mobilité. Les compagnons mobiles – qu'ils le soient tout à fait facultativement, comme en France, ou pour d'autres raisons – achètent souvent très cher leur indépendance et leur

ville, COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) pp. 380–381. L'édit de Henri III cité d'après: *Recueil des Edits, Déclarations, Arrests et Reglemens concernant les Arts et Mestiers de Paris, & autres Villes du Royaume, Paris 1701*, pp. 1–22, ici art. VIII. – L'institution des années d'attente se trouve, p. e., dans les statuts suivants (entre parenthèses les numéros de bobine et d'ordre du microfilm de la Bibliothèque Goldsmiths'-Kress d'après lequel les statuts sont cités): orfèvres Paris 1734 (452/7199), p. 62; ouvriers en étoffes d'or Lyon 1737 (472/7478), art. XLVI; passementiers-tissutiers-rubaniers Lyon 1744 (535/8048), art. III; merciers-grossiers etc. Rouen 1741/1749 (585/8404), pp. 275 et sqq.; boulangers Lyon 1763 (801/9851.7), arts. VIII, X.

91 Cf. LEVASSEUR, (cf. n. 33) t. 2, p. 968.

92 Le terme «domicile» doit être compris dans son sens le plus large: habitat, implantation sociale, droit du citoyen. Cf. aussi WALKER, *Home towns*, (cf. n. 24) passim.

puissance⁹³. Somme toute, la mobilité géographique était fréquemment un avantage mais jamais une garantie d'un succès social dans les limites de la société traditionnelle. La phase de mobilité fut une phase de graves risques de toutes sortes: économique, physique, moral et social. Ces risques apparaissent d'autant plus nettement que le développement économique et politique n'est pas, à la longue durée, favorable au monde du travail: la population s'accroît, les métiers s'encombrent, l'installation comme citoyen de plein droit devient plus difficile.

Nous avons donc affaire à différents types de carrières artisanales ou ouvrières: l'un qui permet à l'artisan de rattraper le niveau social et l'état socio-professionnel de la génération antérieure sans impliquer de mobilité horizontale; un autre qui, au contraire, l'implique nécessairement; un autre, enfin, propre à l'ouvrier, qui ne prévoit ni une mobilité horizontale ni une mobilité verticale qui amène à un état privilégié. A ces types-là il faut ajouter les types déviants qui ne trouvent pas leur place dans le schématisme de la société d'états traditionnelle: le déclin social des compagnons, c'est-à-dire l'échouement définitif de leurs tentatives à la maîtrise; la formation d'un nouvel état recruté des rangs des ouvriers; et, aussi le succès extraordinaire de quelques individus, souvent réalisé par l'intermédiaire de la mobilité géographique.

La réalisation de toutes ces différentes possibilités ne dépend, toutefois, qu'en partie de l'action de l'individu ou d'un groupe: elle dépend aussi des fonctions économiques de la mobilité horizontale, de la politique des corporations et des autorités, et de l'évolution des conjonctures. L'interaction de ces facteurs externes devait influencer profondément sur la mobilité des milieux artisanaux et ouvriers.

5. *La mise en valeur de la mobilité: corporations, état et politique économique*

Quelles que soient les origines lointaines des pérégrinations des gens de métier, au 17^e et au 18^e siècle, état et corporations ont appris à les utiliser, même à les diriger par force, pour leurs propres buts. Nous distinguons ici quatre principales fonctions »imposées«⁹⁴ de la mobilité artisanale et ouvrière: premièrement, la promotion de la formation technique des compagnons; deuxièmement, le décombrement du marché du travail artisanal; troisièmement, l'égalisation des disparités économiques et technologiques, et quatrièmement, la fuite devant des conditions socio-économiques jugées insupportables, en ce qui concerne surtout les ouvriers⁹⁵. Notons tout d'abord que tous ces facteurs ne sont pas, d'une part, à séparer nettement les uns des autres et qu'ils ne sont pas, d'autre part, à séparer des fonctions »intérieures« de la mobilité, voire de ces fonctions telles que les perçoivent ouvriers et artisans eux-mêmes.

93 A l'occasion de la grande grève des compagnons-cordonniers (voir infra, pp. 395-397), les fils de maîtres et les aspirants à la maîtrise ne participent pas. – A l'occasion de la grève des compagnons-tailleurs de Hanovre (1797), de nombreux compagnons originaires de la ville participent à la cessation de travail ce qui doit avoir diminué par beaucoup leurs chances d'accéder à la maîtrise dans leur ville natale, WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 1, pp. 454-457.

94 Nous employons ce mot afin de distinguer ces fonctions de l'usage que les compagnons eux-mêmes font de leur mobilité, cf. infra II.6.

95 Il s'agit, dans ce cas, d'une mobilité contre le gré des ouvriers pour ainsi dire; nous verrons qu'elle témoigne de l'ambigu!

1. Promotion de la formation technique des compagnons: C'est l'argument traditionnel en faveur de la mobilité des artisans, tandis qu'on voudrait la défendre, dans le cas des ouvriers, pour la même raison. La région originaire du compagnon et les régions qu'il parcourait profiteraient du système d'échanges. Les petites villes d'envergure médiocre dépendaient de l'afflux des compagnons du dehors pour le bon fonctionnement du marché de leur travail artisanal. Le compagnon, futur maître s'il avait de la chance, lui-aussi, en profiterait. Dans le dernier tiers du 18^e siècle, avec la mauvaise conjoncture des marchés artisanaux, le problème d'un usage profitable du tour s'imposait d'évidence. L'exemple qui l'illustre le mieux, peut-être, est la *Wanderordnung*, le Règlement pour le tour, de la principauté d'Oetting-Oettingen et Oetting-Spielberg (1785)⁹⁶. Le prince Johann Aloys analysa la misère économique de son pays et en identifia trois causes, dont une était la négligence de la *Wanderschaft*. Il était convaincu que l'expérience de la mobilité contribuerait tant à la meilleure formation technique qu'à l'éducation du futur citoyen et maître. Selon lui, les jeunes garçons décidaient, eux-mêmes, de leur future fortune ou misère pendant leur tour. Pour les contraindre à devenir heureux, il fit établir un relevé des lieux à visiter par chaque métier et réduisit les années du tour et les frais de réception en faveur de ceux des compagnons qui se conformeraient exactement à ce règlement⁹⁷. A travers la discussion de la fin du 18^e siècle, les arguments d'ordre pédagogique en faveur du tour persistaient. Même en 1835, de hauts fonctionnaires croyaient toujours qu'une réduction de la mobilité artisanale serait nuisible à l'industrie et aux artisans allemands⁹⁸.

2. Décombement du marché du travail artisanal: Mais fut-ce là la motivation principale qui inspirait autorités et corporations à obliger les compagnons à la migration? Dans une analyse récente, il a été démontré qu'une fonction encore plus importante de la mobilité imposée aux compagnons fut celle de les détourner du marché du travail et de la corporation locaux⁹⁹. En effet, les indices en sont nombreux: souvent on retrouve dans les statuts d'un métier des règlements qui ne demandent du compagnon qu'une courte absence de la ville, «expulsion temporaire à motivation économique» plutôt que «formation supplémentaire par le tour»¹⁰⁰; parallèlement à la croissance du nombre de compagnons et à l'encombrement des métiers au 18^e siècle on observe une tendance à la prolongation des délais prescrits qui ne correspondaient plus en aucune manière au niveau qualitatif des diverses professions; de même, la vénalité des dispenses du tour que nous avons déjà mentionnée démentit également la prépondérance du motif pédagogique¹⁰¹.

96 BEER, *Gesellenwandern*, (cf. n. 1); BADE, *Gesellenwanderung*, (cf. n. 1) pp. 12, 30-32; le texte du règlement in: STÜRMER, *Herbst*, doc. 28; il a y aussi de nombreuses éditions contemporaines.

97 Ibid., pp. 216-218.

98 G. S. WERNER, *Traveling journeymen in Metternichian South Germany*, in: *Proceedings of the American Philosophical Society*, 125/1981, pp. 190-219, ici p. 201, n. 90.

99 BADE, *Gesellenwanderung*, (cf. n. 1) pp. 19-22.

100 Ibid., p. 19.

101 Même en Prusse où la politique économique témoigne d'un certain libéralisme en faveur des aspirants à la maîtrise, le motif du décombement est apparent, cf. la décision de la *Hof- und Kammergericht* du 29. 6. 1688: les brevets d'apprentissage dont on délibérait l'abolition, seraient à conserver pour ne pas ôter aux compagnons prussiens la faculté de travailler et de s'installer à l'étranger, MEYER, *Geschichte*, (cf. n. 25) t. 1, pp. 130-131, 160-162.

Cependant, ce fut le plus souvent l'égotisme des maîtres de corporation qui avait une voix décisive dans cette matière et non l'interventionnisme des autorités plus ou moins faibles. Celles-ci tendaient plutôt, dans de nombreux cas, à un raccourcissement ou même à l'abolition des années de tour obligatoires, quels qu'en furent leurs motifs. Dans la pratique, les deux fonctions évoquées ci-dessus se sont peut-être confondues ainsi que les activités et les initiatives de l'état et des corporations se sont entrecroisées. En tout cas on constate, dans les territoires mieux policés, un souci permanent des autorités de surveiller, diriger et limiter la mobilité des compagnons. Si ce souci ne découle pas entièrement des motifs économiques que nous venons d'évoquer, il ne faut pas non plus l'en séparer.

Commençons par la Prusse où la politique tant des corporations que celle de l'état offre le plus de documentation. De 1643 à 1696, l'édition de M. Meyer fait mention de 51 statuts de différents métiers dans les diverses villes de l'électorat, dont 37 qui connaissent un tour obligatoire. Dans 16 cas, les fils de maître jouissent d'une abréviation du tour, dans deux cas – statuts des boulangers de Ziesar, 31. 1. 1650, et des savonniers de Magdebourg, 16. 5. 1670 – en sont affranchis entièrement. Parfois il est possible d'acheter une dispense: tel est le cas des compagnons-charpentiers de Berlin, Cölln, Friedrichswerder et Dorotheenstadt – art. 42 des statuts du 25. 5. 1683 – qui payent 5 thalers *in die Gesellen Labde*¹⁰². En moyenne, les compagnons doivent être sur le tour presque trois années – ce qui se réduit à environ 1,38 années si l'on prend en considération les raccourcissements possibles. S'il est permis de dégager une tendance des statuts recueillis par M. Meyer, c'est que, premièrement, la durée du tour s'accroît au cours du 17^e siècle, et que, deuxièmement, les statuts qui ne contiennent aucun règlement relatif à la *Wanderschaft* deviennent plus rares¹⁰³. Pendant que les corporations rédigent elles-mêmes des statuts, l'administration, c'est-à-dire, l'électeur et ses conseillers privés se soucient également des métiers et des compagnons. En 1661 les conseillers écrivent à Frédéric Guillaume que les corporations se montrent récalcitrantes à l'égard de l'admission de nouveaux maîtres. Le résultat déplorable: *Dass die frembde nur abgeschreckt, undt in andere Länder gewiesen Werden, Allhier aber laut Stümpler undt untüchtige Leute verbleiben, undt so gehet es mit Denen Mäurern und andern Handwerkern auch zu*¹⁰⁴.

Une ordonnance de police de 1688, valable pour la Prusse entière, essaya de raccourcir la durée du tour tout en déclarant obligatoire un minimum de 18 mois, dont 12 à l'étranger. En cinq articles, cette ordonnance s'attaqua aussi à la meilleure discipline des corporations et des compagnonnages¹⁰⁵. On conçoit aisément qu'on se trouve à l'époque des tentatives d'une réforme du régime corporatif à l'échelle supratoritoriale. Les ducs de Brunswick et de Lunebourg communiquent à l'électeur Frédéric Guillaume le plan d'un statut de corporation qui vise à limiter les migrations

102 Ibid., pp. 167–526, la citation pp. 341–349. A noter que ce sont les compagnons et non pas les maîtres ou le magistrat qui profitent du paiement.

103 Cependant, ce n'est qu'une sélection que donne Meyer. Pour préciser notre théorie, il faudrait: 1. connaître tous les règlements, 2. en connaître plusieurs pour le même métier, et 3. différencier selon les métiers. Les brassiers ne sont obligés que rarement au tour.

104 MEYER, *Geschichte*, (cf. n. 25) t. 1, pp. 69 et sqq., p. 135–136.

105 Ibid., p. 94; cf. aussi l'ordonnance du 19. 9. 1694 et l'édit du 17. 12. 1712, *ibid.*, pp. 125, 129.

usuelles pour les métiers d'un bas niveau technique¹⁰⁶. De 1734 à 1736, Frédéric Guillaume I^{er} établit, pour les arts et métiers des provinces centrales de son pays, l'uniformité des statuts corporatifs et la soumission à l'état du monde artisanal. 59 statuts à peu près identiques tant par les formules que par leur contenu assujettissent toutes les corporations à la surveillance de l'état, demandant un minimum de trois années de *Wanderschaft*, *weshalb Wir jedoch in vorkommenden Fällen zu dispensiren Uns vorbehalten*¹⁰⁷. Dans les décades suivantes, l'administration prussienne fait un progrès rapide: en 1738, elle défend aux compagnons de migrer dans les territoires de l'Empire, défense renouvelée et élargie en 1780, en même temps que l'édit du 17. 8. 1784 abolit le tour obligatoire pour les compagnons de Berlin, Francfort-sur-l'Oder, Halberstadt, Königsberg, Magdebourg, Potsdam et Stettin, tous d'importants centres industriels¹⁰⁸.

Pareil développement a lieu dans plusieurs autres territoires de l'Empire: un édit impérial proscrit les sorties des compagnons (30. 6. 1722); trois ans plus tard, les envoyés prussiens à Vienne écrivent à leur roi qu'on y nourrit le projet de fermer les frontières autrichiennes aux compagnons étrangers et aux indigènes – cependant, les corporations autrichiennes s'y opposent, arguant qu'elles ont besoin d'ouvriers prussiens pour les travaux qualifiés; en 1724, l'administration saxonne propose un formulaire qui servira au compagnon de livret, *Wanderbuch*, de passeport et à la police d'instrument pour meilleure surveillance; plus tard, la Hesse électorale interdit toute migration à l'étranger, et l'empereur Joseph II abolit, en 1772, le tour obligatoire, tandis que le prince d'Oettingen s'efforce de faire migrer ses sujets, efforts que l'administration bavaroise prend pour modèle¹⁰⁹.

Dans tout cela, il y a bien des contradictions. D'une part, l'objectif des autorités se révèle nettement: la mobilité compagnonnique leur paraît chaotique et trouble, en tout cas contraire aux exigences d'un état moderne et d'une efficace police intérieure à moins qu'on ne la dirige en quelque manière. Quels que soient les autres motifs d'ordre économique, le besoin qu'éprouvent les administrateurs d'un règlement quelconque de cette mobilité se fait sentir dans toutes leurs actions. De là, d'autre part, des contradictions: l'abolition du tour obligatoire en Autriche en 1772 est suivie d'un décret (1783) qui oblige le compagnon bohémien, *die Wanderung in entfernte Ortschaften außer seinen Geburtsort zu verrichten*¹¹⁰. C'est que des considérations économiques contraignent les législateurs à différencier selon les modalités régionales ou locales, et que le jeu des conjonctures remet souvent en cause les décisions une fois prises. Aussi, la politique corporative ne poursuit pas toujours le même but que celle du gouvernement central. C'est ainsi que les corporations prussiennes, p. e., tendent à prolonger le tour obligatoire dans la deuxième moitié du 17^e siècle tandis que le législateur aspire au contraire, comme nous l'avons vu, à un raccourcissement. Quoi

106 Ibid., pp. 100 et sqq., 138 et sqq.

107 Cf. supra, p. 374 et n. 46; STÜRMER, Herbst, (cf. n. 2) doc. 7; FISCHER, Handwerksrecht, (cf. n. 48) pp. 25, 31-41.

108 WISSELL, Altes Handwerk, (cf. n. 2) t. 1, pp. 320-323; KAUFHOLD, Gewerbe, (cf. n. 71) p. 351-352.

109 Dans l'ordre des mentions: MEYER, Geschichte, (cf. n. 25) t. 2, pp. 270-272; ibid., pp. 179-180; ibid., p. 162, le formulaire est identique à celui de la *Reichshandwerksordnung* § 2, cf. STÜRMER, Herbst, (cf. n. 2) p. 57; STADELMANN, FISCHER, Bildungswelt, (cf. n. 45) pp. 109-110. Relativement à Oettingen, cf. n. 96, et n. 44 pour les ordonnances bavaroises.

110 BADE, Gesellenwanderung, (cf. n. 1) p. 30.

qu'il en soit, tous les statuts et règlements que nous venons d'énumérer dépendent pour leur réalisation non seulement de la bonne volonté des administrateurs locaux et des corporations, mais aussi de la docilité des compagnons. Ce qui paraît constant, c'est qu'il se prépare, au cours du 18^e siècle, une action concertée contre tous les sujets insubordinés et contre toutes les puissances intermédiaires (cf. plus amplement infra, II.7).

3. Egalisation de disparités économiques et technologiques: Dans ce cas-ci, ce fut surtout une mobilité, provoquée en partie du dehors, d'ouvriers de toute espèce. L'abondance d'exemples témoigne bien de «la lutte des états pour l'ouvrier»¹¹¹. Nous nous bornons donc à évoquer quelques cas d'espèce, à en retenir les caractéristiques les plus importantes et à les grouper selon les particularités qu'ils présentent.

Les déplacements ouvriers et manufacturiers se dessinent sur le fond d'une activité croissante en politique économique dès le 17^e siècle et – en Allemagne – de la reconstruction après la Guerre de Trente Ans. La pensée mercantiliste conçoit la main-d'œuvre en tant que soldats dans le combat mené sur le champ de bataille économique, la pensée populationniste la considère en tant que contribuables et en tant que personnes contribuant à une hausse démographique. Sous cet angle de vue, la profession du nouveau citoyen n'est pas de première importance. Pourtant il y a aussi une demande plus spécialisée qui concerne principalement la production textile, secteur pilote de l'ère pré- ou proto-industrielle¹¹², et la manufacture céramique, importante plutôt par sa renommée artistique que par sa contribution à l'évolution technique ou à l'ensemble de l'économie d'un pays.

Afin d'égaliser les disparités et les retards au niveau des techniques, fut-il vraiment nécessaire de se servir du transfert d'hommes et d'outils? En 1781, un nommé G. T. Wenzel prétendait que le but du tour des compagnons put être atteint aussi par l'envoi d'échantillons, de modèles et de dessins techniques. Aussi y avait-il, à l'époque de l'Encyclopédie, un raz de marée d'ouvrages technologiques. Des artisans eux-mêmes y contribuaient comme le modeste compagnon-menuisier André-Jacob Roubo qui écrivit six volumes pour les *Descriptions des Arts et Métiers*¹¹³. Mais qui en furent les lecteurs? Le savoir-faire technique restait toujours fortement personnalisé, le mode de transmission se faisant par instruction orale et par imitation. Bien sûr il y avait assez d'artisans et d'ouvriers qui savaient lire. Tel maître-menuisier de Grenoble possédait une bibliothèque d'ouvrages purement professionnels, tandis que la catégorie «Sciences et arts» fait totalement défaut dans les bibliothèques d'artisans lyon-

111 Formule consacrée par K. HINZE, *Die Arbeiterfrage zu Beginn des modernen Kapitalismus in Brandenburg-Preußen* (Berlin 1927), 2e éd. rev. Berlin 1963, p. 199.

112 Les exemples tant français qu'allemands sont légion; cf. LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, (cf. n. 33) t. 2, pp. 257–270, 491; G. OTRUBA, *Erfindung, technischer Transfer und Innovation in Manufaktur und Bergbau in Österreich*, et W. WEBER, *Probleme des Technologietransfers in Europa im 18. Jh.*, tous deux in: U. TROITZSCH (éd.), *Technologischer Wandel im 18. Jh.*, Wolfenbüttel 1981, pp. 73–103, 189–217; voir le mémoire du directeur Mayet adressé au *V. Département*, Prusse, 28. 6. 1782, passim, in: G. SCHMOLLER, O. HINTZE, *Die preußische Seidenindustrie im 18. Jh. und ihre Begründung durch Friedrich den Großen*, 3 vols. Berlin 1892, t. 2, pp. 316–326.

113 (G. T. WENZEL), *Politische und statistische Meinungen über die Auswanderungen der Deutschen; ihre Ursachen, und Mittel, ihnen vorzubeugen*, Dresden 1781, pp. 116 et sqq.; A.-J. ROUBO, *L'art du menuisier*, 6 vols. Paris 1769–1775.

nais¹¹⁴. Souvent, les connaissances techniques d'un nouvel immigré doivent avoir été plus importantes que l'habileté manuelle ainsi acquise, supposition soutenue par l'accent que mettent nombre d'édits encourageant ou interdisant l'«exportation» des outils. Ceux-ci étaient d'autant plus précieux qu'il n'y avait presque pas de machines-outils et qu'ils représentaient, parfois, une valeur considérable en argent¹¹⁵.

Tous les états européens se servaient d'agents afin d'encourager et d'organiser l'émigration ouvrière d'autres pays. Les ambassades fonctionnaient comme agence intermédiaire, mais furent aussi employés des entrepreneurs privés. La Prusse déployait une activité particulière dans ce domaine, profitant longtemps des suites de la guerre et des persécutions religieuses dans les pays voisins¹¹⁶. Le tsar Pierre le Grand chargeait un émigré lyonnais de faire sortir de la France des ouvriers de la soie – ce que la police française voulait empêcher¹¹⁷. S'il y avait des tentatives isolées de débauchage d'ouvriers ou d'espionnage, ces actions étaient le plus souvent bien organisées et projetées d'avance, faisant partie intégrante de l'économie politique du temps – qu'il s'agisse de l'envoyé prussien qui s'efforce de débaucher des fabricants de pipes – «... je les ai fait sonder sous main, sur ce qu'ils pourroient resoudre et je leur ai fait représenter par le même canal, les avantages, dont ceux, qui s'établissoient dans les Etats de Vostre Majesté, avoient à jouir, ...»¹¹⁸ –, du conseil de commerce français – «... on peut employer (!) d'abord le S^r Holker à former et entretenir une correspondance secrette en Angleterre, pour en tirer avec sûreté et en peu de tems tous les modèles de machines, tous les échantillons, tous les outils, ...»¹¹⁹ –, ou des gens de l'Empereur qui entretiennent des bureaux officiels à Bâle, à Francfort-sur-Main et à Kehl à dessein de faciliter l'émigration illicite des Huguenots¹²⁰.

Une ordonnance de Louis XV de 1765 parlait d'un *faux appas d'une fortune plus*

114 J. QUÉNIART, Alphabetisierung und Leseverhalten der Unterschichten in Frankreich im 18. Jh., in: H. U. GUMBRECHT et al. (éds.), Sozialgeschichte der Aufklärung in Frankreich, 2 vols. München et Wien 1981, t. 1, pp. 113–146, ici p. 143; Lyon: GARDEN, Lyon, (cf. n. 87) graphique LXX, p. 747.

115 J.-P. GUTTON, La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon, 1534–1789, Paris 1969, p. 64; voir aussi SCHMOLLER, HINZE, Preußische Seidenindustrie, (cf. n. 112) t. 1, pp. 319, n. 2, 432; en 1685, un nommé Pierre Labry apporta le métier à bas d'Angleterre à Magdebourg, initiant ainsi la production de métiers à Berlin, MEYER, Geschichte, (cf. n. 25) t. 1, p. 118. – De la multitude de textes législatifs, ne retenons que quelques-uns choisis au hasard: Ordonnance du Consulat... A Messieurs, Messieurs les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Lyon, Juges des Arts & Métiers de ladite Ville, in: Statuts et Réglements Que le Roi veut & entend être observés en l'Art, Fabrique & Commerce des Maîtres & Marchands Guimpiers, Gazetiers, Ecacheurs & Fileurs d'or & d'argent de la Ville de Lyon & pour le Public... Lyon 1770, pp. 89–95, AN AD XI 24 (L'ordonnance date du 17. 6. 1710); Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, Qui défend à toutes personnes, d'exporter les Métiers, ainsi que les Outils & Instrumens servant à leur Fabrication. Du 5 Mars 1779, AN AD XI 42; Lettres patentes du Roi, pour favoriser dans le Royaume l'établissement des Fabricans étrangers. Données à Versailles le 19 Janvier 1786, AN AD XI 9.

116 HINZE, Arbeiterfrage, (cf. n. 111) pp. 96 et sqq.; P. BOISSONNADE, Trois mémoires relatifs à l'amélioration des manufactures de France, in: RHES 7/1914–19. Naturellement, il ne s'agit pas d'un problème bilatéral entre la France et le Saint-Empire, cf. n. 119.

117 AN KK 1338, selon un extrait d'une lettre de Petersbourg du 9. 9. 1718.

118 HINZE, Arbeiterfrage, (cf. n. 111) p. 98.

119 BOISSONNADE, Trois mémoires, (cf. n. 116) p. 69.

120 KINTZ, Mobilité, (cf. n. 62) pp. 180 et sqq. Cf. aussi W. HACKER, Auswanderungen aus Baden und dem Breisgau. Obere und mittlere rechtsseitige Oberrheinlande im 18. Jh. archivalisch dokumentiert, Stuttgart et Aalen 1980, passim.

assurée qu'on offrait aux ouvriers et artisans émigrants¹²¹. Quelles offres leur faisait-on? Ce furent, premièrement, des salaires élevés et deuxièmement, des facilités d'établissement. En effet, les émoluments promis furent parfois extraordinaires: tel dessinateur parisien reçut, par l'intermédiaire de l'envoyé prusse, un salaire annuel de 1000 thalers en sus des frais de voyage¹²². Des privilèges honorables et des traitements généreux attiraient des spécialistes dans les manufactures royales de la France¹²³. A Lyon, où l'on assistait, pendant le 18^e siècle, à de nombreux éclatements d'une hostilité xénophobe accompagnés d'une politique des huis clos de la part du consulat, furent dispensés des cinq années d'attente et de travail »sans discontinuation« les *Maîtres Forains & étrangers, Compagnons & fils de Maîtres aussi Forains & étrangers... en cas qu'ils apportent le secret de quelques étoffes nouvelles...*¹²⁴. Les états essayaient d'attirer aussi bien les artisans que les ouvriers. Aux premiers, l'offre d'un établissement en tant que maître devait être d'autant plus séduisante que le succès social et professionnel de leurs migrations était, d'une part, incertain, et qu'ils hésitaient, d'autre part, à franchir les lignes de démarcation qui les séparaient des couches ouvrières exclues de l'honnêteté corporative¹²⁵.

Quel fut le résultat définitif de tous ces efforts, tant pour les gouvernements respectifs que pour les compagnons, maîtres et ouvriers qui sortaient – souvent avec leurs familles et sous peine d'être arrêtés et sévèrement punis¹²⁶ – de leurs pays natals? Le transfert des connaissances techniques fonctionnait avec succès par la voie des migrations artisanales et ouvrières. La mobilité des soi-disant arcanistes du secteur céramique, p. e., répandit très vite le savoir-faire nécessaire dans toute l'Europe: dans ce cas, il ne restait presque plus de monopole quelques décades après la découverte de Boettger. Dans le secteur des textiles, de l'exploitation minière et dans les autres branches de la production manufacturière de plus grande envergure, le processus d'égalisation ne progressait pas aussi rapidement, mais il progressait tout de même – et

121 Ordonnance du roy, Qui fait defenses à tous Artistes & Ouvriers, établis dans l'étendue du Royaume, d'en sortir sans être munis de Passeports, AN AD XI 11 (19. 11. 1765).

122 SCHMOLLER, HINTZE, *Preußische Seidenindustrie*, (cf. n. 112) t. 1, p. 88; HINZE, *Arbeiterfrage*, (cf. n. 111) pp. 108–124.

123 STÜRMER, *Herbst*, (cf. n., 2) pp. 225–239, et doc. 33; id., *Handwerk*, (cf. n. 2) ch. X, passim.

124 GARDEN, *Lyon*, (cf. n. 87) pp. 43 et sqq., 564–565; la citation prise des *Statuts et Réglements...* (1667 ou 1668), art. XXV, cf. n. 115.

125 Si le débauchement d'ouvriers et d'artisans est un thème international, la stigmatisation sociale d'ouvriers et d'autres groupes sociaux par les compagnons est plus marquée en Allemagne qu'en France. Le compagnon-vitrier Ménétra, p. e., appartient pour une certaine période à la milice, il travaille en dehors du cadre économique des corporations urbaines, et il se laisse soigner par un bourreau. Au Saint-Empire, un tel comportement l'aurait exclu pour toujours des rangs des compagnons honnêtes; cf. à cet égard la *Reichshandwerksordnung*, STÜRMER, *Herbst*, (cf. n. 2) doc. 5, pp. 64–67, et doc. 7, pp. 75–76; voir aussi WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 1, ch. 7, passim. Il ne semble pas que les corporations ou les compagnons aient toujours été à même de renforcer leur code d'honneur. A Berlin, il était d'usage que les compagnons travaillaient aussi en dehors de l'artisanat afin de gagner l'argent nécessaire à l'acquisition du droit du citoyen, cf. KAEGER, *Bürgerbücher*, (cf. n. 28) p. 148^r. Mais c'est bien l'influence de l'administration...

126 L'arrêt de 1779, cité n. 115, prévoyait une amende de 3000 livres, »& même d'être poursuivies extraordinairement«. Le contrôleur-général français fit surveiller le courrier des Français établis en Prusse. En 1749, la famille d'un dessinateur français émigré à la Prusse fut arrêtée à Strasbourg lors de sa tentative d'émigration, SCHMOLLER, HINTZE, *Preußische Seidenindustrie*, (cf. n. 112) t. 1, p. 176–177.

c'était dans une grande mesure grâce à la mobilité horizontale d'ouvriers¹²⁷. Même les voyages technologiques d'experts et d'entrepreneurs au 18^e siècle visaient encore largement à contacter et à débaucher des ouvriers¹²⁸, tandis que la fixation par écrit de procédés techniques et, par conséquent, leur utilisation à l'instruction des artisans et des ouvriers restait toujours un phénomène marginal¹²⁹.

La tendance principale¹³⁰ allait vers l'égalisation des disparités et de retards techniques par le moyen de la mobilité interterritoriale et internationale de la main-d'œuvre, vers la perte des spécialisations locales et régionales. A lire les plaintes de gens de commerce et des hommes politiques français, les dimensions du phénomène auraient été fantastiques – même en ne considérant que les faits certains, elles sont toujours considérables. Si les manufactures et fabriques nouvellement fondées constituaient tant de pôles d'attraction qui auraient pu mener à de nouvelles spécialisations locales, il y avait toujours des mouvements de reflux, soit que les entrepreneurs commençaient à manquer d'argent, soit que l'entreprise comme telle échouait, soit que les employés décidaient de partir ou à se laisser débaucher par autrui¹³¹.

Et les gens eux-mêmes? Leurs tentatives à affirmer leur statut social ou leur promotion ne sont pas sans équivoque: d'une part, la mise en valeur de connaissances techniques spécialisées pouvait aboutir à des réussites plus ou moins modestes – et à quelques carrières remarquables; d'autre part, la réalité souvent ne correspondait pas aux espérances et aux promesses qu'on leur avait faites; enfin, les grands centres manufacturiers et pré-industriels n'offraient pas les mêmes sécurités sociales que le système corporatif¹³². En moyenne, les chances d'assurer une fortune sociale et économique doivent avoir été moindres, en tout cas, moins assurées qu'au cas de la mobilité artisanale¹³³.

127 Cf. en général n. 112, 116.

128 H.-J. BRAUN, *Technologische Beziehungen zwischen Deutschland und England von der Mitte des 17. bis zum Ausgang des 18. Jhs.*, Düsseldorf 1974; M. SCHUMACHER, *Auslandsreisen deutscher Unternehmer 1750-1851 unter besonderer Berücksichtigung von Rheinland und Westfalen*, Köln 1968; TROITZSCH, *Technologischer Wandel*, (cf. n. 112) *passim*; cf. aussi U.-Ch. PALLACH, *Luxusmärkte in Frankreich und Deutschland 1750-1790* (à paraître).

129 Cf. *supra*, pp. 390-391.

130 Il est une tendance secondaire qui aboutit à la perpétuation des centres d'attraction et de spécialisation déjà établis. Tel est le cas de Paris en tant que lieu de production d'objets de luxe.

131 De la manufacture de glaces de Saint-Gobain, les ouvriers passent à l'étranger lorsque les travaux sont interrompus en 1702 à cause du manque d'argent, LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, (cf. n. 33) t. 2, pp. 336-337; le caractère éphémère de nombreuses manufactures est illustré par la graphique in: AUBIN, ZORN, *Handbuch*, (cf. n. 80) t. 1, pp. 548-549. Il ne faut pas oublier que les spécialistes appelés à grands frais de l'étranger exagéraient parfois quant à leur habileté ou qu'ils trompaient leurs employeurs; WENZEL, *Politische und statistische Meinungen*, (cf. n. 113) p. 92; HINZE, (cf. n. 111) p. 94, 96.

132 L'artisanat ne connaissait pas l'amasement d'un grand nombre d'ouvriers. Aussi y avait-il, dans les manufactures plus considérables, une hiérarchie selon les qualifications reflétée par les salaires. L'existence de caisses de sécurité sociale est encore l'exception au 18^e siècle, comme à Meissen, cf. H. GRÖGER, *Die Arbeits- und Sozialverhältnisse der Staatlichen Porzellanmanufaktur Meissen im 18. Jh.*, in: *Forschungen aus mitteldeutschen Archiven* (zum 60. Geb. von H. Kretzschmar), Berlin 1953, pp. 166-189.

133 Somme toute, les carrières d'entrepreneur furent chose rare; cf., p. e., G. SLAWINGER, *Die Manufaktur in Kurbayern*, Stuttgart 1966, pp. 68-69. Dans l'industrie de soie berlinoise, il y a des cas d'une

4. Mobilité de fuite: Elle est, pour ainsi dire, le revers de la médaille dans bien des cas de mobilité provoquée. Ici, facteurs push et facteurs pull s'entremêlent jusqu'à devenir indiscernables – ce qui vaut aussi pour son proximité et son identité partielle avec l'utilisation de la mobilité comme arme sociale et quasi-politique. Ainsi, nous nous contentons d'évoquer quelques-unes des raisons d'ordre socio-économique qui influaient sur ce type de migrations. Ce n'est pas toujours une belle offre qui suffit à faire partir les hommes de leur lieux d'origine, mais ce sont souvent les conditions intolérables qui y règnent qui les déterminent sans qu'ils aient reçu une offre quelconque du dehors. Ne citons que l'exemple de Lyon qui suffit à le démontrer nettement, la ville étant, au 18^e siècle, un des plus grands centres ouvriers de l'Europe. Ici, les facteurs socio-économiques push se dégagent facilement: contestations avec les maîtres-marchands à cause du tarif, la baisse de longue durée des salaires réels, la perte en statut social des non-marchands, les crises fréquentes de surproduction textile et les phases fréquentes de chômage à cause des carences de la soie. Et cependant, la ville garde toute son attraction et pour les environs et pour les régions éloignées¹³⁴. C'est qu'il y a toujours, sur les échelons du malaise économique, des régions et des couches sociales encore moins favorisées que toutes les autres.

6. Mobilité: arme et culture du monde du travail

Vue de l'extérieur, la mobilité artisanale et ouvrière était dans la plupart des cas réglée ou à régler de quelque manière selon les intérêts d'un tiers. Vue de l'intérieur, elle remplissait encore d'autres fonctions que les autorités n'osaient pas ignorer. Ceux des compagnons auxquels elle avait été imposée, avaient fait de nécessité vertu, et même les ouvriers des manufactures françaises et allemandes s'en servirent à leur gré. Dans une époque de lentes voies de communication et de transport, et de la faiblesse des autorités locales, régionales et même nationales, la mobilité géographique devint une arme redoutable. Magistrat, entrepreneurs et maîtres la craignaient. Ceux qui s'étaient déjà établis, furent plus immobilisés qu'aujourd'hui, tandis que ceux qui ne l'étaient pas encore ne connaissaient pas l'isolement des déracinés des couches inférieures¹³⁵. Comment cette arme fonctionnait-elle? Comment et pourquoi fut-elle maniée?

Les compagnons, tant en France que dans le Saint-Empire, disposaient de trois instruments dans leur combat contre l'intrusion d'en haut et pour la conservation de leur propre honnêteté: 1. la mobilité proprement dite, 2. un réseau de communications tant par écrit que par transmission orale, 3. l'élargissement du système mobile par le système fixé des auberges, des *Herbergen*¹³⁶. Le code secret de coutumes – rites

ascension du maître à l'entrepreneur. Ceux-ci étaient, cependant, toujours dépendants des aides financiers de l'état prussien, SCHMOLLER, HINTZE, *Preußische Seidenindustrie*, (cf. n. 112) t. 2, p. 245, et passim.

134 GARDEN, Lyon, (cf. n. 87); id., *L'attraction de Lyon à la fin de l'Ancien Régime*, in: *Annales de démographie historique* 1970, pp. 205–222; L. TRÉNARD, *La crise sociale lyonnaise à la veille de la Révolution*, in: *RHMC* 1955, pp. 5–45.

135 Cf. G. SIMMEL, *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*, 4e éd. Berlin 1958, pp. 460–526, en particulier pp. 507 et sqq.

136 Le nom correct en France est «cayenne», cf. COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) p. 436.

d'initiation, mots de passe, règles de comportement social, solidarité – ne servait pas qu'à protéger la subculture ainsi établie – il en était, lui-même, un élément d'importance primordiale. La pratique du Tour était ainsi presque indispensable et à la culture compagnonnique et à la défense de leur position socio-économique. Plusieurs métiers furent jugés malhonnêtes à cause de leur déficience à cet égard¹³⁷.

La mobilité fut réalisée par degrés: d'abord, les compagnons menacent de cesser le travail, puis, ils abandonnent effectivement, enfin, ils quittent une ville ou une région. Les causes en furent, dans la plupart des conflits, des questions d'honneur tandis que les revendications de salaire jouaient un rôle moins important. De 41 conflits entre les compagnons et les maîtres de Brême – de 1731 à 1789 –, 1 contient une menace de cessation du travail, 22 une cessation, dont quelques-unes en partie seulement ce qui indique une divergence croissante d'intérêts, 2 une menace d'abandonner le travail, et 9 l'abandon. Dans plusieurs cas, la cessation de travail fut suivie d'un abandon¹³⁸. Le refus de travailler était, à la fois, un grave défi à la position sociale et à la prospérité économique du maître qui pouvait porter atteinte même à celle d'une ville entière, et un délit contre l'obligation au travail que de nombreuses lois du 17^e et du 18^e siècle essayaient d'ériger en principe de l'état et de la société. Néanmoins, les autorités n'intervenaient habituellement que très tard – lorsque le conflit s'aggrava – et très rarement. Les maîtres cherchaient presque toujours à trouver des compromis avec les compagnons. Si les négociations n'aboutissaient à rien, les compagnons d'un métier quittaient la ville – tous ensemble si cela pouvait se faire. Examinons le cas des compagnons-cordonniers d'Augsbourg:

En 1726, le magistrat, après avoir puni quelques compagnons à cause d'une rixe, demanda à leurs confrères de laisser enregistrer le procès-verbal dans leurs statuts. Les compagnons-cordonniers s'y refusèrent. Le magistrat fit emprisonner pour 24 heures les anciens, les *Altgesellen*, et plaça les autres en résidence surveillée. Enfin, il les condamna aux frais du procès et à une amende de 1½ florins. Sur ce, les compagnons quittèrent la ville – à l'exception des fils de maître et des aspirants à la maîtrise – pour s'installer à Friedberg, ville bavaroise située près d'Augsbourg, où ils attendaient trois mois jusqu'à ce que maîtres et conseillers municipaux baissassent pavillon. De Friedberg, ils envoyaient des lettres de diffamation, incitant les compagnons-cordonniers d'autres villes à les aider (voir Carte II). Le résultat? Le magistrat se plaignit bientôt du manque de main-d'œuvre:

... daß biß auf diese Stund kein fremder Schuh-Knecht nach Augspurg gekommen / oder da einige etwa allda eingetroffen / nicht in Arbeit gestanden / sondern sich alsbald wieder davon gemacht.

Cette grève – qui devait avoir ses conséquences¹³⁹ – se termina par un compromis

137 BADE, *Gesellenwanderung*, (cf. n. 1) p. 16; COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) passim; WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 1, ch. 9, passim; STÜRMER, *Herbst*, (cf. n. 2) ch. 3. – Dans la ville de Hildesheim, la plupart des compagnons étaient non-mobiles ce qui les empêchaient de manier efficacement, lors de plusieurs cessations de travail, l'arme de la sortie collective et de la diffamation, cf. KAUFHOLD, *Hildesheim*, (cf. n. 14) p. 130.

138 GRIESSINGER, *Symbolisches Kapital*, (cf. n. 57) passim; les chiffres d'après SCHWARZ, *Bremen*, (cf. n. 18) pp. 258, 268, 283; KAUFHOLD, *Hildesheim*, (cf. n. 14) pp. 127 et sqq.

139 Elle contribuait à l'achèvement de la *Reichshandwerksordnung* par la peur qu'elle avait inspirée.

après l'intervention de l'empereur et de la Diète à Ratisbonne¹⁴⁰. C'est peut-être la plus grande grève de compagnons qu'ait connue, au 18^e siècle, le Saint-Empire. Après 1731, année de la publication de l'Ordonnance impériale concernant les abus dans les corporations, les grèves continuent en dépit de toutes les interdictions¹⁴¹.

Comme dans les villes allemandes, les compagnons et ouvriers français »cabalent« entre eux. Le mot de »cabales« est un mot clef qui caractérise les relations entre les autorités et le monde du travail. Les actions ritualisées des compagnons – destinées à défendre tant leurs intérêts matériels que leur honneur – sont interprétées par les autorités en tant qu'actes criminels. En France aussi, ils combattent contre le fait d'être traités comme domestiques et contre l'interdiction de se déplacer librement (cf. aussi infra, II.7, p. 403). Toutefois faut-il différencier entre les grands centres d'industrie – tels que Paris et Lyon – et les moyennes et petites villes de province. Là, les relations compagnon-autorité-maîtres sont d'habitude moins tendues que dans la capitale. Dans le journal de Ménétra on retrouve de nombreuses mentions presque stéréotypées du bon accueil que lui font les maîtres de corporation¹⁴². Tout de même: les rapports entre maîtres et compagnons se détériorent de plus en plus du 16^e au 18^e siècle – époque où les conflits atteignent »un paroxysme frappant«¹⁴³ –, points d'honneur, revendications de salaire et domination des marchés du travail locaux en étant les causes principales. Dépendant de la conjoncture, l'une ou l'autre d'entre elles fut prédominante¹⁴⁴, les méthodes employées étant semblables à celles des compagnons allemands: menaces de cessation de travail, menaces de sortie, réalisation des menaces, interdiction d'une ville, en quelques cas violence organisée contre ceux qui osent travailler dans une ville ainsi frappée¹⁴⁵. Si nombreuses qu'aient été de telles grèves locales – à Paris, à Dijon, à Bordeaux etc. –, les actions les plus frappantes et les plus importantes par leur poids numérique, ce furent les grèves lyonnaises, concernant surtout les

140 Documents relatifs à la grève d'Augsbourg in: STÜRMER, Herbst, (cf. n. 2) pp. 184–196, la citation p. 186, et WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 3, pp. 67–108.

141 Le titre, en Allemand, était: *Kayserliche Allergnädigste Verordnung, Die Abstellung deren im Heil. Römischen Reich Bey denen Handwercks-Zünfften Vielfältig Eingeschlichenen Mißbräuchen Betreffend*.

142 ROCHE, Ménétra, (cf. n. 2) *passim*; S. KAPLAN, *Réflexions sur la police du monde du travail, 1700–1815*, in: RH 529 (1979) pp. 17–77; dans les *Statuts et Règlements des Maîtres Boulangers De la Ville et Fauxbourgs de Bordeaux de 1786*, *compagnons et serviteurs* sont des synonymes, pp. 44 et sqq.; des nombreux textes législatifs, ne citons que les *Lettres patentes pour entretenir la subordination parmi les ouvriers dans les pays manufacturiers du 12. 9. 1781*, *Recueil d'ISAMBERT*, t. XXVII, pp. 78–80.

143 COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) p. 271.

144 Cf. GARDEN, *Lyon*, (cf. n. 87) graphique LXXIV, p. 761. Celle-ci démontre que les grèves et émeutes des différents groupements socio-professionnels dépendent d'une manière différente, elles-aussi, de l'évolution des prix et des salaires.

145 COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) pp. 270 et sqq.

Fig. 2: L'émeute d'Augsbourg, 1726: La carte montre l'étendue des correspondances illicites des compagnons-cordonniers. Les *Bruderschaften*, les compagnonnages, des villes indiquées reçurent des lettres uniformes qui les informaient de la querelle entre les compagnons, d'une part, et magistrats et maîtres, d'autre part. La ville d'Augsbourg fut aussi décriée, arme redoutable que les compagnons savaient manier grâce à leur mobilité. – A été utilisée comme carte de base la carte dans WESTERMANN, *Großer Atlas zur Weltgeschichte*, 8^e éd., Braunschweig 1972, p. 122–123. ▷

ouvriers de la soie qui s'insurgent à nombre de quelques milliers¹⁴⁶. Cependant, leurs révoltes sont un phénomène marginal à l'égard de la mobilité ouvrière en tant qu'arme: même si les ouvriers lyonnais sont souvent misérables – et qu'ils appartiennent aux couches moins favorisées de la population urbaine¹⁴⁷ –, ils sont aussi moins mobiles à court terme, encombrés dans leurs mouvements par leurs familles, leur mobilier, leurs métiers. Leur «désertion» est plutôt «continue»¹⁴⁸, s'accroissant aux périodes de crise. Ainsi contraste-t-elle avec la mobilité plus spontanée et plus facile à coordonner du milieu compagnonnique.

L'avantage qu'ont les compagnons sur les autorités et les maîtres est toujours rehaussé par leur réseau de communications écrites et orales. Celui-ci sert à plusieurs fonctions: organisations de grèves, diffamation de certains maîtres, métiers ou villes, et surveillance mutuelle des compagnons afin de prévenir ou punir les infractions de leur propre code d'honneur. On ne saurait questionner l'efficacité de ce système de transmission. Messages par lettre – strictement interdits d'ailleurs par la loi – ou par bouche parcouraient aisément toute l'étendue de la France et du Saint-Empire. Les mouvements quasi-moléculaires des compagnons équivalaient à un réseau de télécommunications, et leurs commandes trouvaient presque toujours et partout des organes d'exécution. Si la souveraineté des petits territoires se terminait à leurs frontières, ce ne fut pas le cas pour les compagnonnages. Aucune défense prononcée par les autorités ne savait porter remède à ces «abus»¹⁴⁹.

Lorsqu'on ôtait aux compagnons leurs documents, leurs sceaux, leurs *tableaux noirs* pour les apporter en triomphe à l'Hôtel de Ville – comme ce fut fait en Prusse dans les années 1730 –, la toile d'araignée se reformait instantanément comme en témoigne la parfaite organisation de plusieurs grandes grèves dans diverses villes prussiennes pendant le reste du siècle. En Prusse, on leur reprochait, *dass diese Leute ihnen einbilden, als wann Sie ein besonderes Corpus oder Statum in Republica formireten*¹⁵⁰, et le directeur Hille écrivit:

*Diese Leute flattiren sich mit einer Chimeriquen Independance, wie die Studenten zur Zeit des penalisme, und setzen ihre absurde Handwercks-Gebräuche weit über vernünfftige und zu ihrer eignen Conservation abzielende Landes-Herrliche Gesetze, und ihr eingebildetes point d'honneur mehret sich, nachdem sie viel Gelegenheit finden, Ew. Königlichen Majestät Befehlen sich widersetzen zu können*¹⁵¹. Formules qu'on retrouve aussi d'autre part, lorsqu'un subdélégué français traite les compagnonnages en *corps républicain* ... jaloux d'une prétendue indépendance chimérique¹⁵². . . .

146 La littérature relative à ce sujet est vaste. Nous ne citons que l'ouvrage spécialisé de P. BONNASSIEUX, *La question des grèves sous l'Ancien Régime. La grève de Lyon en 1744, épisode de l'histoire commerciale et industrielle de la France*, Paris et Nancy 1882; cf. aussi PALLACH, *Luxusmärkte*, (cf. n. 128) III. 3.3.

147 Ibid.; GARDEN, *Lyon*, (cf. n. 87) pp. 635 et sqq.

148 Cité d'après le mémoire du commerçant lyonnais Jossinet du 11. 2. 1755, in: Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Corr. Pol. Allemagne, Villes Impériales, fol. 191r°.

149 La *Reichshandwerksordnung*, p. e., interdisait les correspondances clandestines et des maîtres et des compagnons, STÜRMER, *Herbst*, (cf. n. 2) doc. 5, pp. 62–63, voir aussi *ibid.*, doc. 7, pp. 83–84; E. MARTIN SAINT-LÉON, *Le compagnonnage*, Paris 1901, pp. 60 et sqq.; WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 1, ill. 7.

150 MEYER, *Geschichte*, (cf. n. 25) t. 2, pp. 192–195, la citation p. 194.

151 Ibid., p. 114, expertise du directeur Hille du 25. 9. 1723.

152 LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, (cf. n. 33) t. 2, p. 806.

Même l'état prussien qui avait déjà fait un grand progrès vers la bonne discipline sociale, avait peur des compagnons étrangers qui pouvaient causer des émeutes¹⁵³.

Beaucoup de grèves et d'autres troubles compagnonniques s'organisaient, après avoir pris naissance spontanément dans quelques ateliers, dans une rue ou un cabaret, à partir et autour des auberges. Celles-ci fonctionnent comme nœuds centraux et vitaux du système mobile. Ce n'est pas seulement que les compagnons organisent par là le marché du travail local¹⁵⁴, c'est leur point de ralliement, implantation nécessaire de leur organisation, leur point d'appui sans lequel leur mobilité dégénérerait en vagabondage de même qu'elle perdrait son efficacité en tant qu'arme. Dans les auberges, on discute, on y vit lorsqu'on chôme, on y tient les assemblées semi-légales ou illicites, on y écrit les »lettres noires« et on y tient des registres d'information, eux-aussi interdits: noms de compagnons qui ont commis des délits, noms de maîtres qui sont déclarés malhonnêtes... Les grands édits du 18^e siècle qui parlent des abus des corporations mentionnent aussi les auberges: dans une ville de moyenne ou de faible grandeur, celles-ci constituaient une véritable menace à la tranquillité publique dans le cas d'une émeute. Les autorités préféraient les considérer uniquement comme des foyers ordinaires où les maîtres pouvaient trouver de la main-d'œuvre¹⁵⁵. Tout de même, le caractère des auberges se conserve intact jusqu'au 19^e siècle.

Les compagnons étaient presque toujours prêts à quitter travail et domicile afin de préserver leur honnêteté: elle leur était indispensable, vu leur position précaire vis-à-vis du monde des maîtres établis. Ce qui les distinguait des mendiants ou des vagabonds, de tous ces »gens sans aveu« si nombreux, c'était, à leurs yeux, leur code d'honneur vigoureusement défendu contre toute atteinte. Aux yeux des gens établis appartenant à une corporation, à un corps quelconque et possédant le droit du citoyen, la différence entre compagnon, journalier ou même mendiant ne semble pas avoir été toujours si grande. Et le danger de passer de l'état des compagnons à moitié incorporé dans l'univers respectable des couches sédentaires de la société urbaine, à celui des ouvriers, des journaliers, des *chambrelans*¹⁵⁶ et des vagabonds sans métier, devait être imminent surtout dans les temps d'une crise de sousconsommation industrielle. Ainsi,

153 *Novum Corpus Constitutionum Prussico-Brandenburgensium*, t. 1, Berlin 1771, cols. 905-906 (t. 1 contient des documents des années 1751-55).

154 D'une part, cette fonction était précieuse à l'économie locale, d'autre part, maîtres et magistrats s'opposaient à la monopolisation du marché du travail par les compagnons. De nombreux exemples sont mentionnés in: MARTIN, *Associations ouvrières*, (cf. n. 87) pp. 147-162, 263-264; COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) pp. 270 et sqq.

155 STÜRMER, *Herbst*, (cf. n. 2) doc. 7, p. 88: *Und ob Wir wol hiernächst geschehen lassen, daß die Gesellen des Tischler-Gewercks ihre eigene so genante Herberge haben, wo die ankommenden Gesellen, bis sie bey einem Meister Arbeit bekommen, einkehren, auch sonst zusammen kommen können, so versteht sich doch solches nicht anders, als daß sothane Herberge bloß als ein ander Wirtshaus oder Herberge zu achten, und nur dazu dienen solle, daß man wisse, wo man die einwandernde Gesellen suchen könne; ...*

156 Désignation des ouvriers qui travaillaient illicitement à leur propre compte. Souvent, on les accusait d'utiliser des matériaux soustraits à l'employeur. Aussi appelés »faux ouvriers«, cf., p. e., l'Avis de MM. les Maîtres de la Communauté des Fondeurs, Doreurs et Graveurs sur Métaux, in: Ch.-L. CHASSIN (éd.), *Les élections et les cahiers de Paris en 1789*, Paris 1888, t. 2, p. 513. En Allemagne, on les appelait *Winkelarbeiter*, *Störer*, *Pfuscher*, *Stümpler*, *Bönhasen*. Les compagnons eux-mêmes sanctionnaient sévèrement une telle conduite qui sapait la solidarité compagnonnale et qui amoindrissait la *Nahrung*, la subsistance de tous.

les compagnons tiennent d'ordinaire à se distinguer d'eux par leur comportement ritualisé. En 1724, le Contrôleur Général des Finances, Dodun, énonce sa peur des compagnons allemands qui pénètrent en nombre toujours croissant, dans l'Alsace. Et l'Intendant de Harlay lui répond en leur faveur, qu'

*ils ne doivent point être considérés comme des mendiants de profession. Ce n'est pas l'esprit de mendicité et de libertinage qui les conduit. Dès qu'ils ne trouvent pas de condition dans une ville, ils en passent dans une autre sans séjourner, en s'arrêtant jamais au-delà d'un jour à moins qu'on ne leur donne de l'occupation. Ils demandent plutôt à travailler qu'à vivre d'aumônes*¹⁵⁷.

C'est que les compagnons, soit qu'ils travaillent, soit qu'ils sont sur le tour, gardent leur distance tant par rapport aux couches sociales inférieures qu'ils détestent, que par rapport à des niveaux supérieurs auxquels ils aspirent. Même au 19^e siècle, de fines distinctions sont préservées. Le compagnon-tanneur Dewald se plaint du froid qu'il subit: *Ein Wanderröckchen hält nit arg warm, und einen Mantel zu tragen, kommt seßhaften Leuten zu, nit aber einem reisenden Burschen*. Assertion qui relève déjà du romantique...¹⁵⁸.

Bien que très mobiles eux-mêmes, le monde tel que le perçoivent les compagnons, porte l'empreinte de certains lieux fixes et non celle de la route. Ce sont surtout les *Wahrzeichen*, les symboles des diverses villes qu'il importe de connaître et de mémoriser¹⁵⁹. En France, l'organisation plus rigide du Tour favorise un certain nombre de villes, pourvues elles-aussi de lieux-clé qui figurent au nombre des lieux de pèlerinage. Ainsi s'établit une expérience commune qui sert de point de repère pour de futures migrations et d'orientation dans un monde chaotique. Ce n'est point l'immobilisme intellectuel qui s'exprime ainsi, mais plutôt le besoin urgent qu'éprouvent les compagnons itinérants de concilier nomadisme et prétention à l'honneur corporatif¹⁶⁰. Dans ce respect, les expériences des compagnons ne diffèrent guère au-delà de la frontière franco-allemande, mis à part le Tour de France qui accentue encore l'uniformité et la ritualisation des expériences individuelles. Sur la route, l'homme manque de statut social. Ainsi utilise-t-il toutes occasions qui s'offrent afin de l'avérer de nouveau: les rencontres avec d'autres compagnons, l'entrée dans l'auberge, puis l'introduction chez le »bourgeois« et la »bourgeoise«, tout cela se passe selon un code qui doit être minutieusement observé. Ce que les autorités regardent comme coutumes insipides, c'est, tout au contraire, l'outillage verbal, rituel et mental indispensable aux

157 Cité d'après J. VOGT, Glanes sur l'immigration d'artisans allemands en Alsace vers 1725, in: *Artisans et ouvriers*, (cf. n. 6) pp. 213-215.

158 Cité d'après FISCHER, *Quellen*, (cf. n. 42) p. 124.

159 COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) p. 190; H. MÖLLER, *Die kleinbürgerliche Familie im 18. Jh. Verhalten und Gruppenkultur*, Berlin 1969, pp. 275; le coutume des *Wahrzeichen*, appelés remarque dans le langage des compagnons français, fut aussi critiqué par les autorités qui ou ne le comprenaient plus, le traitant en niaiseries et absurdités (*Reichshandwerksordnung*, STÜRMER, Herbst, [cf. n. 2] doc. 5, p. 64), ou le comprenaient trop bien dans son importance pour la cohésion de la culture compagnonnale.

160 Un tel lieu est Sainte-Beaume, cf. ROCHE, *Ménétra*, (cf. n. 2) p. 89; COORNAERT, *Compagnonnages*, (cf. n. 1a) p. 142. - C'est MÖLLER qui dénonce l'immobilisme intellectuel des artisans, *Kleinbürgerliche Familie*, (cf. n. 159) p. 275 et sqq.

gens mobiles dans un monde qui n'accorde l'honneur corporatif qu'aux sédentaires et qui le conteste à tous les autres¹⁶¹.

Nous avons vu que la mobilité ouvrière obéit en partie à d'autres lois. Toutefois, les ouvriers de manufacture et de «fabrique» savent aussi manier l'arme des cessations de travail et des abandons afin de défendre leurs intérêts. Dans beaucoup de cas, ce sont la dure routine, les longues heures de travail et l'étroite surveillance que prétend introduire le régime manufacturier qui provoquent des actions de protestation. La lutte contre la «fainéantise» du menu peuple¹⁶² ne se fait pas sans rencontrer des adversaires. Les chances des ouvriers de réussir n'étaient pas, pourtant, trop grandes, car les nouvelles manufactures étaient souvent propriété de l'état ou du moins fortement protégées par celui-ci. Aussi la nouvelle discipline fut-elle un phénomène à l'échelle internationale auquel il fut difficile de se soustraire. Tout de même il y avait, à côté de la mobilité de fuite (cf. supra, p. 334), des occasions pour mettre en valeur d'une manière active son savoir-faire. Ce fut une question du niveau de spécialisation ce qui ne permit qu'à une minorité d'ouvriers de saisir ces occasions. Citons quelques exemples du secteur céramique: dans la manufacture de porcelaine à Nymphenbourg, l'administrateur Härtl, l'arcaniste en chef, refusait de révéler ses procédés et ne les publiait qu'après avoir été mis fortement sous pression¹⁶³. Le même incident eut lieu à la manufacture royale de Sèvres, où le comte d'Angiviller découvre *que quoique le Secret de la composition de Sa pâte dût être constaté de manière à ne pouvoir être perdu, il paroîtroit qu'il existe uniquement dans la tête de quelques chefs qui sembleroient en faire mystère, ce que je regarde comme une infidélité, Si cela est avéré*¹⁶⁴.

Et un journal allemand a observé que, dans la manufacture de porcelaine à Bruckberg, un nommé Kaentler et un nommé Schoelhammer possédaient seuls le secret de la pâte, des couleurs et de la couverte¹⁶⁵.

Saurait-on donc distinguer nettement entre les pérégrinations artisanales et celles des ouvriers, les unes relevant largement d'un code d'honneur, et les autres le plus souvent provoquées du dehors et ne visant qu'aux gains financiers? Une telle classification ne serait que partiellement correcte. Le nouveau monde des manufactures et des premières fabriques ne connaît ni ne prévoit l'existence de libertés corporatives. Mais les ouvriers y aspirent souvent, ou du moins à quelque équivalent, et parfois ils se mettent à lutter pour des privilèges, s'orientant sur l'organisation et sur les activités compagnonniques. C'est, en France, le cas des ouvriers papetiers, et, en Prusse, celui des ouvriers de la soie et d'autres métiers de textile qui ont formé quantité d'organisations paracorporatives. Et à Lyon, ouvriers et maîtres-ouvriers ne cessent jamais, pendant le 18^e siècle, de se souvenir des siècles passés et d'une harmonie

161 ROCHE, Ménétra, (cf. n. 2) passim.

162 LEVASSEUR, Classes ouvrières, (cf. n. 33) t. 2, pp. 236-237.

163 F. H. HOFMANN, Geschichte der bayerischen Porzellan-Manufaktur Nymphenburg, 3 vols. Leipzig 1921-23, t. 1, pp. 80 et sqq.; le menuisier Roubo se plaint aussi des entraves qu'il rencontrait, lors de ses recherches, du côté des maîtres jaloux de garder leurs secrets de fabrication, cf. STÜRMER, Handwerk, (cf. n. 2) pp. 110-112.

164 Mémoire du comte d'Angiviller, directeur du Garde-Meuble de la Couronne, du 24. 10. 1784, AN O¹ 1075 n. 52.

165 Journal von und für Deutschland 1785, »Ueber den Zustand der feinen Porzellan-Fabrik zu Bruckberg im Anspachischen«, pp. 46-48.

corporative qu'ils voudraient bien rattraper¹⁶⁶. Il leur manque, pourtant, le support d'une organisation globale telle que la connaît l'artisanat. Mobilité et mobilisme du monde du travail ne forment pas encore un ensemble homogène. Ce sont surtout les compagnons pour lesquels les structures verticales de la société – d'après les critères d'honnêteté corporative – sont plus importantes qu'une solidarité quelconque au niveau des structures horizontales.

7. Un bilan du 18^e siècle: dynamisme et persistance, répression et résistance

Vers la fin du 18^e siècle, le conflit acharné entre autorités et public éclairés, d'un côté, et les protagonistes des anciennes formes de vie corporatives, d'autre côté, arriva à son apogée. Les édits de Turgot de 1776, portant l'abolition radicale des corporations¹⁶⁷ avaient donné le signal qui encouragea les »abolitionnistes« de l'Empire. L'avocat J. H. Firnhaber qui avait pris sur soi la défense des corporations écrivit:

Man achtete aber auf den Lärm der Herrn Oekonomisten in Deutschland sehr wenig, bis sie es in Frankreich endlich dahin brachten, daß verschiedene Staatsbediente ihre Partei ergriffen, und endlich Ludewig dahin bewogen wurde, ein eigenes Edikt nach ihrem Wunsche zu erlassen... Nun triumphirten sie, und prophezeiten Frankreich schon die blühendsten Gewerbe, den höchsten Grad der Industrie u.s.w. ... In Deutschland machte dies Edikt aber auch ein großes Aufsehen, und mit einem male wurde die Frage: von dem Nutzen oder Schaden, von Aufhebung oder Beibehaltung der Zünfte, allgemein rege¹⁶⁸.

L'attaque contre la culture compagnonnique faisait donc partie d'un assaut de plus grandes dimensions que l'état moderne dirigeait contre les pouvoirs corporatifs qui lui contestaient le plein exercice de ses forces. Il fut remplacé par les tentatives d'introduire une rigide discipline sociale: travail obligatoire, subordination des employés à l'employeur, simplification et aplanissement des anciennes structures sociales. En effet, le sérieux de ses prétentions dépendait de la force de l'état – et aussi de la vigueur des opposants.

L'attaque fut dirigée contre trois objets principaux: 1. la culture compagnonnique dans son sens le plus large, 2. la position sociale des compagnons que ceux-ci prétendaient avoir, et 3. leur mobilité qui en fut une des conditions nécessaires. La politique des diverses autorités vis-à-vis des migrations compagnonniques et ouvrières visait deux buts: premièrement, celles-ci devaient être dirigées de quelque manière.

166 KAUFHOLD, *Gewerbe*, (cf. n. 71) pp. 305–381; MARTIN, *Associations ouvrières*, (cf. n. 87) pp. 86 et sqq.; LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, (cf. n. 33) t. 2, pp. 804–811; un bel exemple de l'évocation d'un passé harmonieux se trouve in: *Doléances des Maîtres-Ouvriers Fabricants en étoffes d'or, d'argent et de soie de la ville de Lyon adressées au Roi et à la Nation Assemblée*; Textes réunis et présentés par F. RUDÉ, Lyon 1976, pp. 3 et sqq.

167 Cf. en général U. HINKMANN, *Die Korporationen des Handels und Handwerks in Frankreich vor der Abschaffung durch die Revolution*, Bern et Frankfurt 1972, ouvrage qui contient aussi une bonne bibliographie; le texte et des édits de Turgot et des remontrances se trouve, entre autres, in: J. FLAMMERMONT (éd.), *Remontrances du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, 3 vols. Paris 1888–1898, t. 3, pp. 293–324; STÜRMER, *Herbst*, (cf. n., 2) docs. 45, 46; *Recueil d'ISAMBERT*, t. XXIII, pp. 386 et sqq.

168 J. H. FIRNHABER, *Historisch-politische Betrachtung der Innungen und deren zweckmäßige Einrichtung*, Hannover 1782, cité d'après STÜRMER, *Herbst*, (cf. n. 2) p. 312.

Nous en avons analysé fins et méthodes. Deuxièmement, il importait aussi de désamorcer la mobilité en tant qu'arme active des milieux inférieurs contre les employeurs et l'état, bref, contre la nouvelle discipline sociale.

A cette attaque, il ne manquait pas – nous l'avons vu – de prédécesseurs: la résolution de la Sorbonne¹⁶⁹, les divers édits et ordonnances relatifs au tour¹⁷⁰, et enfin, au Saint-Empire, la soi-disant *Reichshandwerksordnung* de 1731¹⁷¹ qui avait tâché de remédier aux «abus» qui s'étaient introduits dans les corporations de métiers. Entre autres, celle-ci supprimait ou surveillait les assemblées des maîtres et des compagnons (§ 1), elle défendait les grèves (§§ 2, 5, 13/5), elle soumettait au contrôle policier toute correspondance (§ 6), et elle disciplinait la mobilité des compagnons par le moyen de la *Kundschaft*: désormais, l'accès à un emploi chez un maître dépendrait d'un passeport qu'il fallait soumettre aux maîtres de la corporation qui le garderaient dans la *Zunftlade*¹⁷². Les compagnons se montraient récalcitrants: ils attaquaient ceux d'entre eux qui s'y conformaient et introduisaient un *Gesellenschein*, un brevet de compagnonnage, qui devait remplacer le livret officiel sans être soumis au contrôle officiel. Ce ne fut que lentement que le livret s'imposait partout dans l'Empire. En Prusse, les brevets de compagnonnage existaient encore en 1783¹⁷³.

Pareil développement en France! Là aussi, l'accès au marché du travail offrait un point d'attaque vulnérable. Les Lettres patentes du 2. 1. 1749 limitaient étroitement la faculté des compagnons et des ouvriers de s'associer et de prendre congé. Il y avait, en vérité, des voix qui réclamaient – dès 1759 – plus de mobilité et de liberté pour ceux-ci, mais même à l'époque des réformes de Turgot elles n'avaient que peu de résonance. Un édit du 30. 4. 1777, p. e., créait la *cartouche*, espèce de passeport et de certificat de travail pour les ouvriers-imprimeurs sur lequel devait être inscrit tout changement d'employeur et qui devait être contrôlé chaque année par la chambre syndicale. Louis XVI, en 1781, confirmait les Lettres patentes de son prédécesseur et faisait substituer au *billet de congé* le carnet¹⁷⁴. Le soupçon des autorités à l'égard des classes laborieuses fut invincible. Même les édits de Turgot en portent l'empreinte: tout en «libérant» des contraintes du système corporatif maîtres et compagnons, ils interdisaient toute association ouvrière et compagnonnale, supprimant même les caisses de secours social qui y avaient toujours été attachées¹⁷⁵. Les défenseurs de l'ancien ordre corporatif ne

169 Cf. supra, n. 56.

170 Cf. supra, II.5.2. passim.

171 Cf. supra, pp. 396, 398, n. 141, 149.

172 Les *Kundschaften* persistent dans le 19^e siècle; des reproductions in: WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 3, ill. 10. Les règlements de la *Reichshandwerksordnung* relatifs au livret in STÜRMER, Herbst, (cf. n. 2) doc. 5, pp. 56-57.

173 WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 3, pp. 152-153; on ne s'étonne pas qu'il y ait eu des livrets falsifiés. En 1805, la *Churfürstliche Landesdirektion* de la Bavière admoneste les magistrats locaux qui attestent aux compagnons des temps de travail – faussement – en substitut du viatique, cf. *Churpfalz-baierisches Regierungs-Blatt*, München 1805, «*Auftrag an sämtliche Obrigkeiten*» du 19. 6. 1805.

174 LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, (cf. n. 33) t. 2, pp. 488, 508-511, 667 et sqq., 798 et sqq.; cf. aussi l'Ordonnance de police concernant les étaliers et garçons bouchers, du 10. 10. 1777, in: Recueil d'Isambert, t. XXV, pp. 139-141. Cette ordonnance prescrivait un «livret», contenant un signalement du porteur et des certificats d'emploi et de conduite.

175 Cf. en général HINKMANN, *Korporationen*, (cf. n. 167) ch. VI. 4; STÜRMER, Herbst, (cf. n. 2) doc. 45, p. 306; KAPLAN, *Réflexions*, (cf. n. 142) passim; H. CHISICK, *The limits of reform in the Enlighten-*

leur étaient pas moins hostiles: Antoine-Louis Séguier, le procureur-général du roi parlait d'eux comme s'il avait affaire à des criminels et des révoltés potentiels. Et le Parlement de Paris de les traiter en *d'hommes d'autant plus dangereux que leur art leur fournit plus de moyens pour nuire et d'autant plus à craindre qu'ils ont plus de besoins*¹⁷⁶.

Ouvriers et compagnons »abusaient« de leur mobilité pour dominer ou du moins pour maintenir une forte position sur le marché de travail. Ainsi, il allait de soi que les autorités les attaqueraient là.

A la fin du 18^e siècle, et réformateurs et conservateurs regardaient d'un œil défavorable le groupe des compagnons et des ouvriers. En France, ceux-ci furent considérés comme appartenant au personnel domestique de l'employeur, ce qui devait les soumettre à la garde quasi-paternelle du maître¹⁷⁷; dans le Saint-Empire on tâchait même de les réduire à ce statut. En Prusse, p. e., la Chambre de Guerre et de Domaines écrivit à Frédéric Guillaume I^{er} que les privilèges des compagnons seraient à supprimer parce que ceux-ci n'étaient que des apprentis et des aides salariés. Formule qui réapparaît à maintes reprises pendant l'ère de la Révolution française¹⁷⁸. La situation socio-économique du monde du travail, l'artisanat y compris, s'aggrave vers la fin du siècle – développement qui contribue à affaiblir la position des compagnons et ouvriers vis-à-vis des maîtres et des autorités qui attribue le malaise économique aux corporations¹⁷⁹ et qui fait émousser l'arme des cessations de travail et des sorties. À cause de la hausse des prix agraires, le secteur de l'économie artisanale connaît une mauvaise conjoncture: les employeurs en font retomber les résultats sur les salariés devenant de plus en plus nombreux.

Le vieux bâtiment de l'honnêteté corporative s'écroule devant l'assaut combiné des effets d'une conjoncture défavorable, de l'opinion publique éclairée et des activités de l'état. Le mobilisme des ouvriers et des compagnons tombe en discrédit moral, social et économique. Leur pérégrinations commencent à être associées au vagabondage ce qui n'est pas sans influencer sur la pratique administrative: dans la ville de Naumburg, située dans l'électorat de Saxe, le magistrat publie, en 1772, une ordonnance interdisant à tous cabaretiers, aux préfets des auberges et aux syndics des corporations *bey 10 Thaler Strafe ... keinen eingewanderten Handwerkspurschen oder andern Bettler länger als eine Nacht zu beherbergen, die eingewanderten Handwerkspursche,*

ment: Attitudes towards the education of the lower classes in 18th century France, Princeton 1981, ch. V passim.

176 Cité d'après FLAMMERMONT, Remontrances, (cf. n. 167) t. 3, p. 309.

177 Cf. n. 142; voir aussi SAALFELD, Ständische Gliederung. Domestiques et salariés appartiennent aux couches inférieures, mais peuvent gagner en statut par leur appartenance à la maison de l'employeur, opinion aussi corroborée par les édits somptuaires qui permettent aux domestiques de la noblesse et de la haute bourgeoisie des vêtements plus riches qu'aux simples bourgeois, cf., p. e., STÜRMER, Herbst, (cf. n. 2) doc. 9, arts. 5, 9.

178 MEYER, Geschichte (cf. n. 25) t. 2, p. 194 (cf. n. 150); cf. aussi la seconde partie de cet article, III. passim!

179 HINKMANN, Korporationen, (cf. n. 167) chs. III, IV passim; STÜRMER, Herbst, (cf. n. 2) ch. 5, docs. 44, 47. – Le système corporatif, fut-il en effet périmé? »La crise corporative n'était point déclenchée par la transformation du mode de production. En 1776, le système corporatif était politiquement et sociologiquement, mais non pas économiquement, anachronique.« KAPLAN, Réflexions, (cf. n. 142) p. 29.

*wenn sie bey keinem Meister Arbeit bekommen könnten, mit einem Viatico zu versehen, und keinen Aufenthalt nach Umgang in der Stadt zu verstatten*¹⁸⁰.

Qu'on fasse attention à la formule de «compagnon nouvellement arrivé ou d'autres mendiants» (U.-Ch. P)! Le compagnon est traité en mendiant et risque d'être expulsé de la ville par le *Bettelvogt*, l'officier en charge des mendiants, atteinte d'autant plus ignominieuse à l'honneur artisanale que les gens de police furent regardés, au Saint-Empire du moins, comme malhonnêtes¹⁸¹. L'«Allgemeines Landrecht für die Preussischen Staaten» prévoit un délai de trois jours avant que le compagnon chômeur soit remis à la porte¹⁸², mesure qui a, aux yeux du magistrat urbain, aussi le mérite de diminuer le nombre des révoltés potentiels.

La réaction du monde du travail est flexible et inflexible à la fois. D'une part, les compagnons acceptent et font appel à l'interventionnisme de l'état contre la rigidité des statuts corporatifs s'il leur est favorable, d'autre part ils tentent de s'y opposer s'il met en cause leur statut social. Leur faiblesse les mène aux réactions surexcitées, leur sens de l'honneur devient de plus en plus irritable, érodant même la solidarité entre les compagnons du même ou des différents métiers ou villes¹⁸³. C'est que l'agressivité des compagnons provoquée par la détérioration de leur position socio-économique, se dirige, en partie, contre eux-mêmes. En partie, elle se tourne contre le monde extérieur: à juger des résultats d'études locales, la fréquence de grèves, sorties, émeutes et cabales de toutes sortes se serait accrue vers la fin du 18^e siècle. Une solidarité compagnon-ouvrier est cependant lente à évoluer, en Allemagne encore plus qu'en France. Le même vaut pour le développement d'une conscience de classe et de la pensée compagnonique: ce que demandent les compagnons, c'est un retour aux valeurs corporatives, le passé étant souvent mythiquement éclairé¹⁸⁴.

Forces restauratrices et forces modernisatrices se heurtent donc les unes contre les autres, mais il n'est pas aisé d'en identifier les représentants: si compagnons et ouvriers défendent le status quo, ils sont aussi, par leur nombre et leur mécontentement croissant, un élément d'instabilité; d'ailleurs, même une attitude conservatrice peut, par le simple fait des développements socio-politiques qui l'ont dépassée, être subversive¹⁸⁵. Si l'état se montre innovateur et interventionniste, déclenchant par là des évolutions imprévisibles, il l'est au nom de la stabilité, de la tranquillité et de l'ordre menacés – menacés par qui? Sans vouloir sous-estimer le rôle actif des divers

180 STÜRMER, Herbst, (cf. n. 2) doc. 43, p. 295; cf. aussi C. KÜTHER, *Menschen auf der Straße. Vagierende Unterschichten in Bayern, Franken und Schwaben in der zweiten Hälfte des 18. Jhs.*, Göttingen 1983, pp. 56-61.

181 Cf. la *Reichshandwerksordnung*, STÜRMER, Herbst, (cf. n. 2) doc. 5, et WISSELL, *Altes Handwerk*, (cf. n. 2) t. 1, ch. 7 passim.

182 *Allgemeines Landrecht*, 2. Theil, Achter Titel, § 334.

183 GRIESSINGER, *Symbolisches Kapital*, (cf. n. 57) chs. 3,4 passim.

184 *Ibid.*, chs. 7, 8; SCHWARZ, *Bremen*, (cf. n. 18) pp. 258, 268, 283, 316-317; KAPLAN, *Réflexions*, (cf. n. 142) p. 71; voir aussi les articles de P. LÉON, *Points de vue sur le monde ouvrier dans la France du XVIII^e siècle*, et d'A. SOBOUL, *Aux origines de la classe ouvrière industrielle parisienne (fin XVIII^e – début XIX^e siècle)*, tous deux in: *Troisième Conférence Internationale d'histoire économique*, Munich 1965, Paris et La Haye 1968, pp. 181-185, 187-192; cf. aussi H.-U. THAMER, *Zunftideal und Zukunftsstaat. Zur Ideen- und Sozialgeschichte des Frühsozialismus in Deutschland und Frankreich*, thèse d'État, ms. Erlangen 1980.

185 Cf. S. KAPLAN, *Le complot de famine: histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle*, Paris 1982, p. 56.

groupes sociaux et des administrations, il faut, afin d'y trouver une réponse valable, tenir compte de leur incapacité à surmonter les problèmes que posait la hausse démographique et les prix agraires. Face à une population grandissante sans emploi, sans avenir, sans ancrage social, l'état avait recours aux palliatifs – lois plus sévères, expulsions, dégradation sociale – qui, pour toute leur inefficacité, avaient néanmoins de graves conséquences pour les individus concernés.